

BUDGET PRIMITIF 2024



**Rapport de présentation
Conseil communautaire
du 30 janvier 2024**

SOMMAIRE

1	- LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2024.....	p 3
2	- VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2024.....	p 6
3	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	p 8
	3.1 - VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	3.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	
	3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	
4	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	p 32
5	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES	p 34
6	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES ZONES ECONOMIQUES.....	p 35
7	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU	p 36
8	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT	p 37
9	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU POTABLE	p 40
10	- L'INVESTISSEMENT	p 43
	10.1 - VUE D'ENSEMBLE	
	10.2 - LES PRIORITES ET POINTS FORTS DE L'INVESTISSEMENT 2024	
	10.3 - LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION	
	10.4 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	
11	- LA GESTION DE LA DETTE	p 55
12	- LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS (annexe)	p 57
13	- LE BUDGET DU SERVICE COMMUN ANIMATION INFORMATION JEUNESSE (annexe)....	p 59

LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2024

Elles sont naturellement conformes à celles du débat d'orientation budgétaire. Le contexte général n'a en effet pas changé depuis le mois de décembre dernier : l'inflation reste à un niveau élevé, de même que les prix des matières premières, de l'énergie et les taux d'intérêt. Cette situation pèse sur la dépense publique, tant au niveau de l'Etat que des collectivités territoriales, et rend de plus en plus difficile la construction du budget de Vienne Condrieu Agglomération.

S'ajoutent à ces facteurs externes des éléments propres à l'Agglo. En effet, 2024 marque le fonctionnement sur une année pleine de nombreux équipements récemment livrés comme le stade nautique, ou dont les capacités d'accueil ont été accrues, comme les EAJE. Mais le travail réalisé tant sur les dépenses que sur les recettes et la situation financière saine de l'Agglomération permettent encore de présenter un budget ambitieux au service du projet de territoire, sans augmentation de la fiscalité.

Orientations 2024 en fonctionnement – Budget principal

Pour 2024, les recettes réelles prévues augmentent de 3 284 000 € (+ 4,64%), c'est à dire légèrement plus que les dépenses réelles (+ 2 943 000 €, soit + 4,59%). Ainsi l'épargne brute est en amélioration avec 6 953 000 € contre 6 612 000 € au BP 2023 et la prévision d'épargne nette, avec 1 973 000 €, reste proche de l'objectif de 2 M€ que s'est fixé l'Agglomération pour autofinancer de manière significative ses investissements. Elle apparaît toutefois en légère baisse (- 1,94%) par rapport à l'an dernier, ce qui doit alerter pour l'avenir sur la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment les chapitres 011 (charges à caractère général) et 012 (charges de personnel) qui représentent respectivement 28% et 32% des dépenses réelles.

Les éléments marquants pour 2024 sont les suivants :

- Une forte hausse des dépenses liées aux ressources humaines (+ 2 058 000 €, soit + 10,48%) ;
- Une forte hausse également des charges financières (+ 458 000 €, soit + 48,11%) ;
- En revanche les dépenses des domaines d'activité restent maîtrisées (+ 398 000 €, soit + 1,55%), malgré le fonctionnement en année pleine du stade nautique (+ 407 050 € à lui seul), mais les dépenses 2023 se situaient déjà à un niveau élevé car la forte croissance des prix avait été anticipée ;
- Des recettes qui progressent tout juste à la hauteur des dépenses, avec :
 - o des recettes principales qui gagnent seulement 2 729 000 € en 2024 (soit + 4,59%) contre 3 373 000 € (soit + 6,02%) entre 2022 et 2023, principalement en raison d'une moindre revalorisation des bases et du fait que l'an passé le taux de TEOM avait été augmenté ;
 - o des recettes des domaines d'activité qui augmentent quand même de 622 000 € (soit + 6,26%) car on y trouve notamment la contrepartie des dépenses mises en place pour développer les services de l'Agglomération. C'est le cas par exemple des financements de la CAF sur la création de places dans les crèches (56% de subvention en moyenne) ou des recettes supplémentaires générées par le nouveau stade nautique comptabilisées en année pleine et pour l'instant estimées à 440 K€ contre 177 K€ en 2023.

Orientations 2024 en investissement – Budget principal

Dans cette section, il est proposé d'inscrire pour 2024 un montant prévisionnel d'emprunt bien supérieur à celui du BP 2023 : 14 703 000 € au lieu de 8 500 000 €. Il est rappelé que le budget est un acte de prévision et d'autorisation et que l'objectif sera de ne pas contracter l'intégralité de cette somme au final.

Il s'agit de financer une prévision de dépenses réelles en forte hausse par rapport au BP 2023 : 22 541 000 € au lieu de 17 311 000 €, soit + 5 230 000 €. Ce pic témoigne de l'arrivée à maturité de nombreux projets à mi-mandat.

Les principales opérations nouvelles comme la halte fluviale, le cours Brillier, le belvédère à Tupin-et-Semons, la réhabilitation énergétique du bâtiment Antarès ou encore le réaménagement de l'entrée nord du territoire par exemple, sont bien financées grâce aux partenaires que sont l'Etat, la Région, le Département ou encore la CNR (en moyenne, entre 50 et 70% de subventions).

Mais à l'inverse, l'année 2024 va cumuler plus que d'habitude un certain nombre de dépenses qui ne bénéficient d'aucune subvention ou ne sont pas éligibles au FCTVA. Parmi elles, les fonds de concours et autres subventions d'équipement, auxquels aucune recette n'est associée et dont le montant prévisionnel s'élève à 2 891 000 €, soit près du double par rapport au BP 2023.

La section d'investissement doit aussi absorber une hausse de 380 000 € du remboursement en capital car la dette du budget principal va nécessairement augmenter, ainsi qu'un déficit de 974 000 € dans les flux entre le budget principal et le budget annexe des zones d'activités, alors que le solde était positif de 454 000 € au BP 2023.

Orientations 2024 – Budgets annexes

Le budget des **transports** s'équilibre à 13 762 000 € en fonctionnement (12 913 000 € au BP 2023), avec le maintien de la subvention du budget principal à hauteur de 1 000 000 €. Les incertitudes sur l'actualisation des prix de la DSP et les pénalités à infliger au délégataire conduisent à envisager un complément de crédits au BS si nécessaire. L'investissement s'établit à 6 251 000 € (3 532 000 € au BP 2023), avec notamment l'inscription d'environ la moitié des crédits de l'opération du cours Brillier, du démarrage de l'extension de la station gaz sur la plateforme de mobilité à Pont-Evêque ou encore du déploiement de lignes de co-voiturage avec la Métropole de Lyon. L'expérimentation bus à hydrogène est également amorcée dans ce budget.

Le budget de l'**immobilier d'entreprises** s'équilibre à hauteur de 608 500 € en fonctionnement (686 000 € au BP 2023), avec une subvention du budget principal ramenée de 256 000 à 199 000 €, et à hauteur de 1 943 800 € en investissement (2 389 000 € en 2023). Il s'agit d'un budget relativement stable, dans lequel les principales opérations d'investissement 2024 portent sur la réhabilitation du site Logistirail et l'acquisition du bâtiment Ellipse dans le cadre d'un échange avec le bâtiment Thémis (espace Saint-Germain).

Le budget des **zones d'activités** prévoit 1 649 000 € de dépenses (hors écritures de stocks), dont 995 000 € pour les travaux sur la zone du Plateau à Trèves et la constitution de 595 000 € de réserves foncières. En recettes, 636 300 € de cessions sont prévues.

Le budget de la **base de loisirs** s'établit à 163 000 € en fonctionnement et à 257 000 € en investissement, contre respectivement 217 000 € et 149 000 € au BP 2023. Cette hypothèse repose sur une subvention d'équilibre ramenée de 137 000 € à 77 000 €, de manière à dégager un virement de la section de fonctionnement qui ne dépasse pas le montant nécessaire pour atteindre l'équilibre réel.

Le budget de l'**assainissement** apparaît stable en fonctionnement (8 153 000 € contre 8 046 000 € en 2023), avec une section d'investissement équilibrée à hauteur de 7 010 000 €. Celle-ci comprend un programme de travaux conséquent incluant parmi les plus importants financièrement la STEP des Haies, le raccordement d'Eyzin-Pinet à la STEP Vienne Sud ou encore la réhabilitation et le renforcement du réseau à Luzinay.

Le budget de l'**eau potable** devrait connaître une croissance de ses charges de fonctionnement limitée (9 673 900 € contre 9 383 000 € en 2023) et la section d'investissement s'équilibrerait à 5 199 500 €. Là aussi, d'importantes interventions sont prévues sur les réseaux (notamment 1,4 km à Condrieu, 1 km à Meysiez et 1 km à Chuzelles) ou encore pour un nouveau forage sur la commune de Moidieu-Détourbe. Il conviendra d'envisager également, en plus des crédits déjà dédiés à la qualité et à la sécurisation de la ressource en eau, des provisions liées le cas échéant au futur plan d'actions sur les perfluorés.

Il est à noter que les budgets eau et assainissement portent conjointement une importante opération de dévoiement des réseaux préalable à la réalisation de l'échangeur Vienne Sud, intégralement financée par Vinci Autoroutes, ainsi que les volets eau et assainissement du réaménagement du cours Brillier.

Ils incluent aussi tous les deux les crédits nécessaires à l'élaboration de leur schéma directeur.

2 - VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2024

LE BUDGET GLOBAL

(Inscriptions totales, y compris opérations d'ordre)

	BP 2024	
	Fonctionnement	Investissement
BUDGET PRINCIPAL	74 871 000 €	31 034 000 €
BUDGET TRANSPORTS	13 762 000 €	6 251 000 €
IMMOBILIER D'ENTREPRISES	608 500 €	1 943 800 €
ZONES ECONOMIQUES	2 285 300 €	2 246 300 €
BASE DE LOISIRS	163 000 €	257 000 €
PARC STATIONNEMENT	0 €	0 €
ASSAINISSEMENT	8 153 000 €	7 010 000 €
EAU POTABLE	9 673 900 €	5 199 500 €
S/TOTAL	109 516 700 €	53 941 600 €
TOTAL	163 458 300 €	

Ce tableau donne une vue globale du budget, avec l'ensemble des inscriptions budgétaires, c'est-à-dire :

- les opérations réelles,
- les opérations d'ordre,
- les opérations en double compte entre budgets.

S'il n'exprime pas une vision « précise » du budget (ce qui aurait nécessité un retraitement des opérations d'ordre et des opérations en double compte), ce tableau donne néanmoins « la voilure générale du budget » de la communauté d'agglomération.

Les prévisions pour 2024 font apparaître une croissance de 5,6% par rapport au BP 2023, soit + 8 665 300 €. Cette évolution reflète le contexte inflationniste, mais aussi le cycle électoral et son pic d'investissement généralement constaté à mi-mandat. Elle est en effet portée essentiellement par la section d'investissement qui augmente de 16%, soit + 7 429 600 €.

2 - VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (suite)

L'ÉPARGNE BRUTE ET NETTE PAR BUDGET

	Budget principal	Transports	Immobilier d'entreprises	Base de loisirs	Assainissement	Eau potable
+ Recettes réelles de fonctionnement	74 061 000 €	13 652 000 €	580 000 €	130 000 €	7 569 000 €	9 300 900 €
- Dépenses réelles de fonctionnement	67 108 000 €	12 862 000 €	307 000 €	56 000 €	5 322 400 €	7 463 300 €
= Epargne brute (RRF-DRF)	6 953 000 €	790 000 €	273 000 €	74 000 €	2 246 600 €	1 837 600 €
- Remboursement du capital de la dette	4 980 000 €	225 000 €	46 000 €	74 000 €	1 311 000 €	616 500 €
= Epargne nette	1 973 000 €	565 000 €	227 000 €	0 €	935 600 €	1 221 100 €

L'épargne est un des indicateurs importants de la marge de manœuvre budgétaire d'une collectivité. C'est un des éléments de la capacité d'autofinancement de l'investissement.

Par rapport aux prévisions du BP 2023, l'épargne nette du budget principal connaît à nouveau une légère diminution. Celle-ci est liée à la conjonction de contraintes externes imposées par l'inflation qui perdure et de facteurs internes comme le développement des capacités d'accueil en petite enfance ou le fonctionnement en année pleine du stade nautique agrandi et réhabilité. Elle peut toutefois être maintenue à un niveau proche de 2 M€, qui préserve une certaine capacité d'action en investissement.

Dans les budgets annexes, les tendances sont diverses. Plutôt stable dans les budgets de l'immobilier d'entreprises et de l'eau, l'épargne nette prévisionnelle continue à diminuer dans le budget des transports, conséquence des révisions de prix de la DSP qui restent dopées par l'inflation. Elle s'améliore en revanche dans le budget de l'assainissement grâce notamment à l'ajustement des tarifs de l'assainissement collectif. Le cas du budget de la zone de loisirs est particulier, dans le sens où l'absence d'épargne nette est liée à une diminution volontaire de la subvention d'équilibre, en l'absence de projet particulier d'investissement et en attente de décision concernant le devenir du site.

Nota : le budget annexe des zones économiques, qui obéit à une comptabilité de stocks, n'a pas vocation à dégager de l'épargne et le budget annexe du parc de stationnement est suspendu. Ils ne sont donc pas présentés dans ce tableau.

3 –

LE FONCTIONNEMENT
DU BUDGET PRINCIPAL

3.1 – VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

RECETTES		DEPENSES	
• Recettes fiscales	30 259 000 €	• Reversements aux communes	15 400 000 €
• Dotations et allocations de compensation	12 827 000 €	• Contribution au FPIC	510 000 €
• Dotations de l'Etat	7 268 000 €	• Frais financiers	1 410 000 €
• TEOM	11 580 000 €	• Ressources humaines	21 700 000 €
• Attributions de compensation négatives	200 000 €	• Dépenses des domaines d'activités	26 128 000 €
<hr/>	<hr/>		
S/Total recettes principales.....	62 134 000 €	• Autres dépenses à caractère général	1 960 000 €
• Recettes des domaines d'activités	10 559 000 €		
• Autres remboursements	1 368 000 €		
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
S/Total recettes réelles.....	74 061 000 €	S/Total dépenses réelles.....	67 108 000 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions d'équipement	810 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	2 700 000 €
		• Op. d'ordre virement sect. invt.	5 063 000 €
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL RECETTES.....	74 871 000 €	TOTAL DEPENSES.....	74 871 000 €

Ce tableau donne **une présentation par « grands postes »** de la section de fonctionnement du budget principal.

L'ensemble de ces « grands postes » de recettes et de dépenses est ensuite explicité en détail dans les chapitres qui suivent.

3.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 74 871 000 € contre 71 507 000 € en 2023.

Elles se décomposent entre les grands postes suivants :

	BP 2023	BP 2024
Les recettes dites principales	59 405 000 €	62 134 000 €
Les recettes des domaines d'activités	9 937 000 €	10 559 000 €
Les autres recettes centralisées	1 435 000 €	1 368 000 €
Sous-total recettes réelles	70 777 000 €	74 061 000 €
Les recettes d'ordre	730 000 €	810 000 €
TOTAL des recettes	71 507 000 €	74 871 000 €

Les recettes principales sont explicitées dans les pages qui suivent (chapitre 3.2.1).

Les recettes des domaines d'activités sont synthétisées dans un tableau page 13 (chapitre 3.2.2) et expliquées dans le chapitre 3.3.5 à partir de la page 17, en même temps que les dépenses des domaines d'activités.

La ligne « Autres recettes centralisées » comptabilise une quote-part des dépenses centralisées de personnel et des charges générales remboursée par les budgets annexes, pour un montant prévisionnel de 704 500 €. Le reste des crédits est constitué d'autres reversements (assurances, services mutualisés, taxe foncière des zones économiques) pour un montant prévisionnel de 293 500 €, ainsi que d'une estimation des rôles supplémentaires et du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement pour un montant de 370 000 €.

3.2.1 - LES RECETTES PRINCIPALES

Dans les « recettes principales » nous avons :

1. Les recettes « fiscales »

Elles sont inscrites au BP 2024 pour un montant total de 30 259 000 € contre 28 228 000 € en 2023 et se répartissent comme suit :

	BP 2023	BP 2024
la cotisation foncière des entreprises (CFE)	9 370 000 €	9 733 000 €
la fraction de TVA en remplacement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	5 900 000 €	6 880 000 €
la fraction de TVA en remplacement de la TH sur les résidences principales	10 200 000 €	10 877 000 €
la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH-RS)	330 000 €	350 000 €
la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	48 000 €	51 000 €
le produit additionnel au foncier non bâti	150 000 €	153 000 €
l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1 110 000 €	1 015 000 €
la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	1 120 000 €	1 200 000 €

Les impositions sur lesquelles l'Agglomération dispose encore d'un pouvoir de taux sont la CFE, la TH sur les résidences secondaires et la TF sur les propriétés non bâties. Elles ne représentent plus qu'un tiers des recettes fiscales. Elles ne font l'objet d'aucune augmentation de leur taux. Le produit inscrit au titre de la CFE est construit sur une hypothèse de croissance des bases de 3,5% et ceux de la TH-RS et de la TFNB sur une hypothèse de croissance de 4%.

Les fractions de TVA perçues en remplacement de la TH sur les résidences principales et de la CVAE représentent désormais largement plus de la moitié des recettes fiscales de l'Agglomération. Leur progression a été estimée à 4% par rapport au montant notifié en 2023, c'est-à-dire un peu en dessous de l'évolution prévue par le gouvernement dans la loi de finances (+ 4,3%).

Le produit additionnel au foncier non bâti est reconduit au même niveau que le montant notifié en 2023.

Quant aux produits de l'IFER et de la TASCOM, ils font l'objet d'une estimation prudente compte tenu de leur volatilité.

2. Les dotations et allocations de compensation

Elles s'élèvent au total à 12 827 000 € contre 12 575 000 € en 2023.

Elles comprennent d'abord les compensations liées à la réforme de la taxe professionnelle. Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) est prévu au même niveau que le montant notifié en 2023, soit 5 838 000 €, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) devrait à nouveau diminuer, avec 3 157 000 €, et le fonds départemental de péréquation de la TP est maintenu au niveau perçu en 2023, soit 30 000 €.

A cela s'ajoutent les allocations destinées à compenser les pertes de bases générées par les exonérations décidées par l'Etat, notamment la division par 2 des valeurs locatives des établissements industriels dans le cadre de la politique de baisse des impôts de production. Celle-ci évolue en fonction du coefficient de revalorisation des bases, pour un montant prévisionnel de 3 447 000 €. L'inscription budgétaire au titre des autres allocations compensatrices s'élève à 355 000 €.

3. Les dotations de fonctionnement de l'Etat

Elles sont estimées à 7 268 000 € contre 7 162 000 € prévus en 2022.

Cette stabilité masque des évolutions différentes :

- la dotation d'intercommunalité (1 450 000 €) est estimée en hausse de 10% par rapport au montant perçu en 2023, soit le maximum fixé par la loi (hors effet dû à l'augmentation de la population) tant que la dotation n'atteint pas le montant théorique qui revient à l'Agglo ;
- la dotation de compensation de la suppression de la part salaires de l'ex TPU (5 818 000 €) est estimée en diminution de 2,5% par rapport au montant perçu en 2023.

4. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Le produit de la TEOM devrait s'élever à 11 580 000 € en 2024 contre 11 240 000 € inscrits en 2023.

Ce montant devrait permettre, dans un objectif de bonne gestion, d'atteindre l'équilibre entre le coût du service de gestion des déchets et les recettes qui lui sont affectées. Il est obtenu sans augmentation du taux cible et avec l'hypothèse d'une croissance physique des bases de 0,5% et d'un coefficient de revalorisation de + 4%.

Parallèlement, le processus d'harmonisation des taux des trois zones de perception actuelles, démarré en 2021, se poursuivra afin d'aboutir au taux unique de 9,58% en 2026.

5. Les attributions de compensation négatives

Il s'agit des reversements opérés par certaines communes dans le cadre des transferts de compétences, après évaluation des transferts de charges par la CLECT. En l'absence de nouveau transfert, ils s'établissent à 200 000 € comme en 2023.

3.2.2 - LES RECETTES DES DOMAINES D'ACTIVITES

Elles sont constituées des recettes d'exploitation et des financements externes reçus pour chaque domaine d'activités :

	BP 2023	BP 2024
Economie et tourisme	205 000 €	250 000 €
Emploi, formation, insertion	403 000 €	411 200 €
Aménagement urbain et habitat	151 000 €	190 800 €
Cohésion sociale et politique de la ville	329 000 €	381 000 €
Petite enfance	5 010 000 €	5 207 000 €
Jeunesse	105 000 €	127 000 €
Service de téléalarme	860 000 €	880 000 €
Equipements sportifs	145 000 €	138 000 €
Piscines	617 000 €	900 000 €
Transition énergétique et biodiversité	191 000 €	104 000 €
Gestion des déchets	1 910 000 €	1 970 000 €
Maintenance du patrimoine	11 000 €	0 €
TOTAL	9 937 000 €	10 559 000 €

Les explications sur ces recettes sont données au chapitre 3.3.5 à partir de la page 17, avec la présentation des dépenses par domaines d'activités.

3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 74 871 000 € en 2024 contre 71 507 000 € en 2023.

Elles se décomposent entre les grands postes suivants :

	BP 2023	BP 2024
Les reversements aux communes	15 400 000 €	15 400 000 €
La contribution au FPIC	550 000 €	510 000 €
Les frais financiers	952 000 €	1 410 000 €
Les dépenses liées aux ressources humaines	19 642 000 €	21 700 000 €
Les dépenses des domaines d'activités	25 730 000 €	26 128 000 €
Les autres dépenses à caractère général	1 891 000 €	1 960 000 €
Sous-total dépenses réelles	64 165 000 €	67 108 000 €
Les opérations d'ordre	7 342 000 €	7 763 000 €
TOTAL des dépenses	71 507 000 €	74 871 000 €

3.3.1 – LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES

L'inscription budgétaire dans cette rubrique est constituée de deux enveloppes distinctes : l'attribution de compensation (AC) d'une part et la dotation de solidarité communautaire (DSC) instaurée en 2022 d'autre part.

Pour rappel, le calcul de l'attribution de compensation est réalisé à partir des travaux de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Lors de sa dernière réunion le 29 novembre 2023, la CLECT a évalué l'impact sur l'AC de la Ville de Vienne de la fin du service commun des archives. L'AC 2024 de la commune d'Echalas est également modifiée en application du principe de partage des nouveaux investissements eaux pluviales, déterminé par la CLECT du 19 juin 2018. Enfin, l'attribution de compensation 2024 des communes de l'ex-CCRC évolue aussi compte tenu de l'actualisation du prélèvement visant à régulariser la compensation liée à la réforme de la TH, dont les modalités ont été fixées par la CLECT du 7 décembre 2021. Ces modifications n'entraînent pas de changement dans le montant global de l'attribution de compensation, qui reste fixé à 14 900 000 €.

Par ailleurs, les crédits affectés à la dotation de solidarité communautaire sont reconduits à hauteur de 500 000 €.

3.3.2 – LA CONTRIBUTION AU FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

La part intercommunale de la contribution au FPIC en 2024 a été évaluée à 510 000 €, c'est-à-dire au même niveau que le montant notifié en 2023 en l'absence d'éléments d'information complémentaires pour 2024.

3.3.3 – LES FRAIS FINANCIERS

Il s'agit des intérêts de la dette (existante au 1^{er} janvier 2024 et emprunts nouveaux mobilisables en 2024), des ICNE et des frais financiers liés à la ligne de trésorerie de l'agglomération.

Les crédits prévus en 2024 s'élèvent à 1 410 000 € contre 952 000 € en 2023, compte tenu de la hausse des taux et d'un niveau d'emprunt prévisionnel plus élevé.

3.3.4 – LES DEPENSES LIEES AUX RESSOURCES HUMAINES

Les dépenses liées au personnel s'élevaient globalement à 21 700 000 € contre 19 642 000 € en 2023.

Elles se décomposent comme suit :

la rémunération du personnel proprement dit (masse salariale)	20 826 500 €
les autres dépenses centralisées liées au personnel	873 500 €

Pour rappel, **la masse salariale du personnel** comprend la rémunération des agents intervenant au titre du budget principal et des budgets annexes relevant du développement économique et touristique. Depuis l'année dernière en effet, les budgets annexes des transports, de l'eau et de l'assainissement prennent en charge directement la rémunération des agents qui leur sont affectés. Elle progresse de 9,9% en 2024, soit + 1 883 500 €.

Les principaux facteurs de cette croissance ont été présentés dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Ils sont avant tout en lien avec l'effort mené par l'Agglo pour améliorer le service public (augmentation des capacités d'accueil en petite enfance, extension du stade nautique) et développer ses missions dans les domaines des énergies renouvelables, de l'habitat, ou encore de la cohésion sociale. Il convient de préciser que cet effort de l'ordre de 985 000 € correspond à 26 créations de postes, dont une partie en 2023 comptabilisée en année pleine, qui font pour la plupart l'objet de financements (CAF, ADEME/CNR, ARS).

Un autre facteur marquant réside dans les mesures de revalorisation salariale : d'une part celles de 2023 qui vont générer un surcoût de 598 000 € en année pleine dans le budget 2024 et d'autre part l'augmentation générale de 5 points d'indice qui va s'appliquer à compter du 1^{er} janvier prochain pour un montant annuel estimé à 195 000 €. Les trois quarts de ces augmentations sont liés à des décisions nationales.

A cela s'ajoute une provision de 105 000 € en vue de la révision du régime indemnitaire et des mesures qui pourraient être issues du travail sur l'attractivité de la collectivité lancé par la direction générale.

Les « **autres dépenses centralisées liées au personnel** » sont constituées du budget de la formation, sur lequel un effort substantiel est prévu en 2024 (239 000 € contre 97 000 € au BP 2023), des prestations relatives à la politique sociale du personnel (487 000 €) et de dépenses diverses pour 147 500 € (essentiellement la médecine du travail et les frais d'annonce et d'insertion liés aux recrutements).

3.3.5 – LES DEPENSES DES DOMAINES D’ACTIVITES

Il s’agit des crédits dédiés aux actions, hors dépenses de personnel et opérations d’ordre :

	BP 2023	BP 2024
Economie, tourisme, Jazz à Vienne	2 156 000 €	2 250 800 €
Subventions d’équilibre à l’immobilier d’entreprises et zones éco	283 000 €	238 000 €
Subvention d’équilibre à la base de loisirs de Condrieu	137 000 €	77 000 €
Subvention d’équilibre au budget des transports	1 000 000 €	1 000 000 €
Emploi, formation, insertion	607 000 €	624 300 €
Aménagement du territoire	370 000 €	376 600 €
Politique de l’habitat	598 000 €	659 000 €
Cohésion sociale et politique de la ville	564 000 €	555 600 €
Petite enfance	1 564 000 €	1 411 000 €
Jeunesse et maison des services de Condrieu	101 000 €	89 300 €
Service de téléalarme	195 000 €	203 000 €
Politiques territoriales	30 000 €	32 500 €
Voirie communautaire	1 805 000 €	1 862 800 €
Eaux pluviales et rivières	744 000 €	810 000 €
Equipements sportifs	656 000 €	552 100 €
Piscines	1 060 000 €	1 468 700 €
Gestion des déchets	9 942 000 €	10 002 200 €
Transition énergétique et biodiversité	398 000 €	415 000 €
Maintenance du patrimoine et moyens techniques	519 000 €	515 100 €
Soutien aux évènements intercommunaux	76 000 €	60 000 €
Fourrière animale	75 000 €	75 000 €
Contribution au service incendie	2 850 000 €	2 850 000 €
TOTAL	25 730 000 €	26 128 000 €

PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 PAR DOMAINES D'ACTIVITES

Dans cette présentation détaillée comme dans le tableau ci-dessus, il s'agit des crédits dédiés aux actions, hors dépenses de personnel et opérations d'ordre.

L'ECONOMIE, LE TOURISME, JAZZ A VIENNE

Les dotations proposées pour cet ensemble s'élèvent à 2 250 800 € (contre 2 156 000 € en 2023).

Elles se décomposent comme suit :

- Développement économique293 600 €
- Développement touristique1 291 700 €
- Soutien à Jazz à Vienne665 500 €

S'agissant du développement économique, on trouve ici les cotisations à diverses structures qui participent au soutien à la création, à l'implantation et au développement des entreprises (136 900 €), les moyens d'action pour le soutien au développement du commerce (88 500 €), une enveloppe dédiée à la promotion économique (14 000 €), ainsi que les charges de gestion de l'espace Saint Germain (3 000 €) et de fonctionnement du service (3 200 €).

Dans le secteur de l'agriculture, sont prévus le partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour le poste d'animation territoriale (27 000 €) et les subventions aux organismes de soutien à la profession agricole (15 000 €). Des crédits sont également inscrits afin de poursuivre la mission relative au foncier en friche ou non exploité confiée à la SAFER (5 000 €), ainsi qu'une provision pour la maintenance des stations météo (1 000 €) si ce projet est mis en œuvre.

Dans le domaine du tourisme, la mise en œuvre du schéma de développement touristique se poursuit. Une subvention de 1 008 700 € est prévue pour l'Office de tourisme, en tant qu'acteur majeur de ce schéma. Celle-ci inclut en 2024 un soutien exceptionnel à l'opération Vienne Grand Départ, qui consiste à proposer des prestations aux usagers de ViaRhôna. Les crédits inscrits en gestion directe par l'Agglo s'élèvent à 25 000 €.

A cela s'ajoutent le reversement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme (227 000 €) et de la part additionnelle aux départements (23 000 €), ainsi que des moyens pour la gestion de la taxe de séjour et le contrôle de gestion de l'OT (8 000 €).

Concernant Jazz à Vienne, l'essentiel concerne la subvention de Vienne Condrieu Agglomération à l'EPIC (662 000 €), augmentée en 2024 de séances Caravan'Jazz supplémentaires, à laquelle s'ajoute un crédit pour le contrôle de gestion (3 500 €).

Les recettes s'élèvent à 250 000 €. Il s'agit du produit estimé de la taxe de séjour, qui est reversé à l'Office de tourisme et aux départements comme indiqué ci-dessus.

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les dotations s'élèvent à 376 600 € (contre 370 000 € en 2023).

Avec les thématiques suivantes :

- Planification urbaine24 700 €
- Participations à des structures extérieures de planification331 500 €
- Charges de gestion des réserves foncières8 600 €
- Moyens d'exploitation du SIG11 800 €

La planification urbaine comprend les honoraires de l'architecte conseil de l'Isère (23 000 €) et la cotisation aux CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) de l'Isère et du Rhône.

Concernant **les structures extérieures de planification**, les crédits portent sur la participation au SCOT des Rives du Rhône (223 000 €) et à son réseau de veille écologique Rives Nature (5 000 €). Le montant comprend également les cotisations à l'Agence d'Urbanisme de Lyon (5 000 €), à l'Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère (5 000 €), à la SAFER (3 600 €) et l'adhésion au Parc naturel régional du Pilat (36 000 €). A cela s'ajoute une subvention de 50 000 € au titre du programme partenarial d'études avec l'Agence d'Urbanisme.

Les charges de gestion des réserves foncières portent sur les taxes foncières (3 800 €), les interventions de maintenance (4 500 €) et les fluides (300 €).

En ce qui concerne **le système d'information géographique (SIG)**, l'essentiel des crédits est affecté à l'adhésion au Centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'information géographique (CRAIG).

Les recettes s'élèvent à 10 000 €. Elles sont constituées des redevances d'occupation du domaine public (7 000 €) et de la subvention du département de l'Isère sur les honoraires de l'architecte conseil (3 000 €).

LES POLITIQUES TERRITORIALES

L'enveloppe budgétaire de cette thématique est de 32 500 € (contre 30 000 € en 2023).

Avec la ventilation suivante :

- Moyens pour le Conseil de développement.....16 000 €
- Mission concertation / évaluation.....7 500 €
- Moyens des services du PSDT.....9 000 €

Outre les frais généraux du pôle stratégie et développement territorial, cette thématique traduit les engagements de l'Agglo au titre de la participation citoyenne et de l'évaluation des politiques publiques, via notamment les crédits alloués au travail du Conseil de développement.

LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Les dotations s'élèvent à 659 000 € (contre 598 000 € en 2023).

Avec les thématiques suivantes :

- Politique intercommunale de l'habitat115 000 €
- Suivi animation de l'OPAH-RU cœur de ville.....90 000 €
- Conventions Soliha Isère et Rhône (amélioration habitat)61 000 €
- Exploitation des aires d'accueil des gens du voyage.....393 000 €

Les crédits prévus en matière de politique intercommunale de l'habitat financent les honoraires de l'étude pré-opérationnelle relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat intercommunale (60 000 €) et la subvention versée à l'association RIVHAJ qui s'occupe du logement des jeunes (45 000 €). Ils incluent également la cotisation à l'ADIL (9 000 €) et des frais d'insertion pour la publication de nouveaux marchés (1 000 €).

Les recettes s'élèvent à 180 800 €. Elles correspondent aux subventions attendues d'une part sur les études pré-opérationnelles et le suivi/animation de l'OPAH-RU cœur de ville (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat : 66 000 € et Banque des Territoires : 20 800 €), d'autre part sur les études pré-opérationnelles de l'OPAH intercommunale (ANAH : 19 000 €) et enfin sur l'ingénierie des plans de prévention des risques technologiques (ANAH : 30 000 €). Elles incluent également l'allocation logement temporaire gens du voyage (45 000 €).

LA COHESION SOCIALE ET LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les dotations s'élèvent à 555 600 € (contre 564 000 € en 2023).

Avec les thématiques suivantes :

- Contrat de ville	305 000 €
- Réussite éducative	110 000 €
- Prévention / sécurité.....	98 000 €
- Mise en œuvre du plan local de santé	4 500 €
- Relais Oxyjeunes.....	12 700 €
- Animation du programme de renouvellement urbain Vallée de Gère	7 000 €
- Dépenses diverses.....	18 400 €

Concernant le contrat de ville, l'enveloppe budgétaire porte sur les actions (250 000 €) et sur l'aide à l'ingénierie locale pour les communes de Vienne, Chasse-sur-Rhône et Pont-Evêque (55 000 €).

Le budget alloué au programme de réussite éducative finance les parcours individuels d'accompagnement proposés aux enfants et adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires, en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement.

Au titre de la prévention et de la sécurité, sont inscrites les subventions aux associations Trait d'Union (20 000 €) et France Victimes 38 APRESS (40 000 €). Depuis 2020, cette dernière bénéficie d'une subvention supplémentaire de 38 000 € pour le financement du poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie, comprenant la participation propre de l'Agglo (15 000 €) et celle des communes (23 000 €).

Les dépenses diverses se composent des subventions aux collèges publics (11 000 €) destinées à financer des actions en direction des familles en difficulté financière et à leur faciliter l'accès aux projets mis en place par les établissements, auxquelles s'ajoutent la cotisation au centre de ressources Labo Cités (3 000 €), l'animation des conseils citoyens (2 000 €) et les frais généraux du service (2 400 €).

Les recettes s'élèvent à 381 000 €. Elles comprennent les financements de la réussite éducative (Etat 180 000 €, CAF 4 500 € et Fonds social européen 35 000 €), de la politique de santé (Etat 30 000 €, ARS 35 000 €, CCAS de Vienne, Alpes Isère Habitat et département de l'Isère 4 000 €) et du relais Oxyjeunes (CAF 12 500 € et Etat 8 000 €). Elles incluent également la participation des communes et du CCAS de Vienne au poste d'intervenant social (23 000 €), ainsi que les financements de l'Agence nationale de rénovation urbaine attendus dans le cadre du programme NPNRU (29 000 €). S'ajoutent à cela les subventions de l'Etat sur les postes de prévention sécurité (10 000 €) et de direction politique de la ville (10 000 €).

L'EMPLOI, LA FORMATION, L'INSERTION

Les dotations s'élèvent à 624 300 € (contre 607 000 € en 2023).

Avec trois thématiques :

- Emploi / formation197 150 €
- Insertion des publics en difficulté425 000 €
- CitésLab2 150 €

Sur l'emploi / formation, les crédits inscrits portent sur :

- les cotisations aux Missions Locales (Isère Rhodanienne : 130 000 € et Rhône Sud : 31 000 €),
- le soutien à l'Ecole de la 2^{ème} Chance (30 000 €),
- diverses cotisations et dépenses de gestion (6 150 €).

S'agissant de l'insertion des publics en difficulté, il s'agit :

- du marché des référents de parcours du PLIE (333 000 €),
- des actions du PLIE (85 000 €),
- des moyens logiciels et autres dépenses de gestion (7 000 €).

CitésLab est un dispositif ayant vocation à accompagner la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires de la ville.

Les recettes de fonctionnement de ce domaine d'intervention s'élèvent à 411 200 €. Elles portent essentiellement sur le PLIE et ses actions, en provenance du Fonds Social Européen (225 000 €), des départements de l'Isère et du Rhône (99 200 €) et de l'Etat (27 000 €). Les autres financements attendus concernent CitésLab et sont apportés par l'Etat, BPI France et le Fonds Social Européen (60 000 €).

LE SERVICE JEUNESSE

Depuis 2020, la compétence jeunesse est restituée aux communes de l'ex-CCRC. Néanmoins, un service commun « Animation et information jeunesse » porté par Vienne Condrieu Agglomération a été créé pour mettre en œuvre cette compétence. Les crédits consacrés à ce service figurent donc au budget principal de l'Agglo.

Ainsi, les crédits directs de fonctionnement hors personnel dédiés à l'activité du service commun animation et information jeunesse s'élèvent à 46 500 €.

Le budget consolidé de ce service commun, incluant l'ensemble des dépenses, y compris les dépenses de personnel et les dépenses ventilées, ainsi que l'ensemble des recettes du service, est détaillé dans une annexe en pages 59, 60 et 61 du présent document.

LA PETITE ENFANCE

Les dépenses de fonctionnement hors personnel de ce secteur sont de 1 411 000 € (contre 1 564 000 € en 2023).

Avec les thématiques suivantes :

- Fonctionnement des structures d'accueil.....1 084 600 €
- Dépenses centralisées.....75 900 €
- Ludothèques.....250 500 €

Vienne Condrieu Agglomération est gestionnaire en direct de 16 établissements d'accueil de jeunes enfants, de 9 relais petite enfance et d'1 lieu d'accueil parents-enfants. Le budget de fonctionnement de ces structures s'élève à 1 084 600 €, en hausse de 2% seulement, alors que 33 places supplémentaires ont été ouvertes courant 2023 dans ces établissements.

Les dépenses centralisées regroupent les honoraires pour l'analyse de la pratique et les projets transversaux, les frais d'étude pour le renouvellement du schéma directeur et diverses fournitures et prestations incluant les vêtements de travail pour l'ensemble des agents de la petite enfance.

En ce qui concerne **les ludothèques**, il s'agit de participations auprès de la commune de Pont-Evêque et de la MJC de Vienne pour la gestion des établissements fixes et des ludothèques mobiles. Le reste des dépenses inclut notamment le loyer de la ludothèque de centre-ville à Vienne.

La baisse globale des dépenses s'explique par l'actualisation des coûts de l'énergie, dont la croissance s'avère moins importante qu'anticipé en 2023, et par la création de places supplémentaires moins nombreuses qu'en 2023 et qui ne seront opérationnelles qu'en fin d'année.

Les recettes de fonctionnement de la petite enfance s'élèvent à 5 207 000 € en 2024 avec la ventilation suivante :

- Participation des usagers.....1 097 400 €
- Participations de la CAF (PSU et CTG).....3 947 000 €
- Financement CAF sur Contrat Enfance Jeunesse121 500 €
- Subventions du Département pour le fonctionnement des relais.....26 100 €
- Loyer MJC (sous-location ludothèque centre-ville Vienne)15 000 €

La participation des usagers bénéficie de l'augmentation du nombre de places créées courant 2023 et les effets de la nouvelle convention territoriale globale (CTG) se font désormais pleinement sentir. Ainsi les recettes de la petite enfance sont revues à la hausse de près de 4% par rapport au BP 2023.

LE SERVICE DE TELEALARME

Les crédits de fonctionnement hors personnel sont de 203 000 € (contre 195 000 € en 2023).

Il s'agit des dépenses d'exploitation du service (30 000 €), de la convention avec le SDIS (138 000 €) et de la convention tripartite pour la gestion du matériel informatique (35 000 €).

A ces dépenses directes s'ajoutent les charges du personnel affecté à la maintenance des équipements auprès des abonnés.

L'ensemble de ces coûts est équilibré par les redevances acquittées par les abonnés (880 000 €).

LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Les dotations de fonctionnement dédiées à la voirie sont de 1 862 800 € (contre 1 805 000 € en 2023).

Avec les thématiques suivantes :

- Interventions directes de l'agglo sur la voirie.....508 000 €
- Conventions de gestion avec les communes.....1 033 000 €
- Dépenses de gestion et d'entretien des zones économiques.....172 000 €
- Autres dépenses de gestion (espaces extérieurs, etc.)49 700 €
- Gestion des ateliers de Pont-Evêque.....100 100 €

Pour **les interventions directes** de l'agglo sur la voirie, nous avons les travaux d'entretien proprement dit (272 000 €), l'élimination des déchets de voirie (175 000 €), l'entretien de la Via Rhôna et des sentiers (58 000 €) et diverses dépenses de gestion (3 000 €).

Les conventions de gestion avec les communes correspondent à la surveillance de l'état du réseau et aux travaux d'entretien des voies publiques effectués par les communes avec leurs propres moyens humains et matériels au profit de Vienne Condrieu Agglomération. Les travaux portent dans tous les cas sur le rebouchage des nids de poule et, selon les communes, sur le fauchage, l'entretien des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales, la pose des panneaux de signalisation, etc. Les crédits affectés à ces conventions sont reconduits au même niveau qu'en 2023.

Il en est de même pour **les dépenses de gestion et d'entretien des zones économiques et des espaces extérieurs communautaires**.

Les **ateliers de Pont-Evêque** étant affectés au service voirie, les dépenses de gestion afférentes sont désormais intégrées au budget correspondant. Les crédits inscrits sont affectés à l'entretien et à la maintenance des bâtiments, aux fluides et à l'ensemble des équipements nécessaires à l'exploitation du service.

LES EAUX PLUVIALES ET LES RIVIERES

Les dotations sont de 810 000 € (contre 744 000 € en 2023).

Avec deux volets :

- Les eaux pluviales325 000 €
- Les rivières485 000 €

S'agissant des eaux pluviales, la contribution du budget principal au budget annexe de l'assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales sur les réseaux unitaires est de 265 000 €. A cela s'ajoutent la participation de 35 000 € au SYSEG, syndicat des eaux auquel Vienne Condrieu Agglomération adhère pour les communes de Loire-sur-Rhône, Echalas et St-Romain-en-Gier, une dotation de 15 000 € pour l'entretien des réseaux séparatifs et une provision de 10 000 € d'honoraires.

Sur les rivières, nous avons les contributions au syndicat de rivières SIRRA (445 000 €) et au syndicat du Gier Rhodanien (15 000 €), ainsi qu'une provision pour des travaux d'entretien à hauteur de 25 000 €.

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS (gymnases et terrains de sport)

Les dépenses de fonctionnement des équipements sportifs, hors personnel, s'élèvent à 552 100 € (contre 656 000 € en 2023).

Elles concernent **les charges** d'eau, d'électricité, de fuel, de gaz, de maintenance et diverses charges de gestion des 3 stades, des 6 gymnases, de la halle sportive, du stand de tir, du boulodrome et du ponton de l'île Barlet, pour un montant de 520 100 €. Le tassement du prix de l'énergie et les résultats obtenus dans le cadre du plan de sobriété énergétique des bâtiments notamment dédiés au sport permettent de limiter leur coût d'exploitation.

A cela s'ajoutent **des participations** versées pour l'utilisation du gymnase de Vienne par le collège Ponsard (32 000 €).

Les recettes s'élèvent à 138 000 €. Il s'agit principalement de la participation de la région et des départements pour l'utilisation des gymnases par les scolaires.

LES PISCINES

Les dépenses de fonctionnement des piscines, hors personnel, s'élèvent à 1 468 700 € (contre 1 060 000 € en 2023).

Avec la ventilation suivante :

- Stade nautique de St Romain en Gal.....	830 050 €
- Piscine d'Eyzin-Pinet.....	89 300 €
- Piscine de Villette de Vienne.....	226 150 €
- Piscine de Loire sur Rhône.....	323 200 €

Les dépenses d'exploitation des piscines portent sur les consommations d'eau, d'électricité et de gaz, le gardiennage, la maintenance et diverses autres dépenses de gestion. Elles incluent depuis 2022 les équipements de Loire-sur-Rhône et Villette-de-Vienne. Leur évolution est impactée par le fonctionnement en année pleine du stade nautique à Saint Romain en Gal qui a rouvert à la rentrée 2023.

Les recettes des piscines s'élèvent à 900 000 €. Elles sont constituées pour l'essentiel du produit des entrées (862 000 €). Elles sont prévues en hausse compte tenu du fonctionnement en année pleine du stade nautique à Saint Romain en Gal.

LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LA BIODIVERSITE

Les dotations de cette thématique s'élèvent à 415 000 € (contre 398 000 € en 2023).

Avec la ventilation suivante :

- Plan climat air énergie territorial (PCAET).....	267 000 €
- Qualité de l'air	20 000 €
- Soutien à la biodiversité	57 000 €
- Lutte contre l'ambroisie	40 000 €
- Chartes forestières	19 000 €
- Programme économie circulaire	12 000 €

L'enveloppe dédiée aux actions du **plan climat air énergie territorial (PCAET)**, qui s'élève à 267 000 € en 2024 contre 256 000 € dans le budget précédent, permet de maintenir l'impulsion donnée par l'Agglo dans le domaine de la transition énergétique. Les actions engagées sont poursuivies avec notamment les missions du deuxième contrat « Territoire à énergie positive » (23 000 €), le bilan carbone et la démarche de labellisation associée (30 000 €), une enveloppe d'études sur les réseaux de chaleur (10 000 €), ainsi qu'une nouvelle montée en puissance de l'accompagnement à la rénovation énergétique (185 000 € pour la convention tripartite espace énergie au lieu de 150 000 € en 2023).

Les crédits mobilisés en faveur de la **biodiversité** comprennent la subvention au CONIB (25 000 €), le suivi des ruches situées sur le toit de l'Office de Tourisme, les conventions avec les Groupements de défense sanitaire départementaux pour aider à la destruction des frelons asiatiques et une enveloppe pour former et accompagner les services de l'Agglo à la lutte contre le moustique tigre. A noter également la participation au plan de gestion de l'île Barlet (10 000 €).

Enfin, les crédits sont renforcés dans le domaine de **l'économie circulaire** (12 000 €), avec l'accompagnement des communes à la gestion différenciée des espaces verts, le lancement d'une démarche d'écologie industrielle territoriale, ainsi que l'accompagnement pour l'achat durable sur certains marchés prioritaires de l'Agglomération. A noter que l'étude pour faire émerger une ressourcerie est intégrée dans le budget de la gestion des déchets.

Ces efforts sont en partie financés par des **recettes** qui s'élèvent au total à 104 000 €, contre 191 000 € en 2023. Ces recettes comprennent les aides dans le cadre du SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) fléché sur le financement de l'espace énergie, ainsi que les aides de l'ADEME dans le cadre de TEPOS 2 et sur la gestion du dispositif de soutien au remplacement des foyers bois. La diminution au budget 2024 s'explique essentiellement par une subvention de l'ARS perçue spécifiquement en 2023 suite à la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt sur la santé environnementale.

LA GESTION DES DECHETS

Les dotations de fonctionnement pour la gestion des déchets s'élèvent, hors dépenses de personnel, à 10 002 200 € (contre 9 942 000 € en 2023) avec la ventilation suivante :

- Marchés de collecte des ordures ménagères.....	1 397 000 €
- Transfert et traitement des ordures ménagères.....	3 259 700 €
- Marchés de collecte en porte à porte emballages et papier	243 000 €
- Gestion et collecte des points d'apport volontaire emballages et papier ...	363 000 €
- Tri des emballages et du papier	849 000 €
- Gestion et collecte des points d'apport volontaire du verre	144 000 €
- Collecte des marchés forains de Vienne	70 000 €
- Collecte des cartons des professionnels.....	7 000 €
- Collecte et traitement des restes alimentaires	178 000 €
- Gestion des déchèteries	2 827 000 €
- Entretien des bacs et points d'apport volontaire.....	168 000 €
- Gestion des véhicules de collecte en régie.....	316 000 €
- Post exploitation du centre d'enfouissement technique	110 000 €
- Prévention des déchets	55 000 €
- Dépenses diverses de gestion	15 500 €

Dans ce domaine, les crédits 2024 retrouvent une certaine stabilité (+ 0,6%) après une hausse importante entre 2022 et 2023. Cette évolution modérée, nettement inférieure à l'inflation prévisionnelle, est rendue possible par le travail mené sur la réduction des déchets et l'optimisation de la collecte en régie.

Ainsi l'augmentation attendue du coût de traitement des ordures ménagères à l'occasion du renouvellement du marché devrait être en grande partie compensée par la diminution des tonnages des ordures résiduelles liée au développement du compostage de proximité et à la mise en place de la collecte séparée des restes alimentaires. De même, le coût de la gestion des déchèteries apparaît maîtrisé grâce aux campagnes de prévention des déchets qui limitent les tonnages déposés.

Par ailleurs, la collecte en régie des restes alimentaires permet de prévoir un budget moins élevé que celui du marché de prestation envisagé en 2023, en s'appuyant sur l'optimisation des tournées des agents et des véhicules communautaires.

Les recettes d'exploitation de la gestion des déchets (hors fiscalité) s'élèvent à 1 970 000 € (contre 1 910 000 € en 2023) avec la décomposition suivante :

- Redevances spéciales475 000 €
- Revente des matériaux.....495 000 €
- Participations des éco-organismes.....1 000 000 €

En 2024, les recettes de la gestion des déchets tiennent compte de l'augmentation des tarifs des redevances spéciales acquittées par les gros producteurs de déchets, du maintien des prix de reprise des matériaux et de la hausse des participations des éco-organismes.

Le budget global de la gestion des déchets et son financement sont explicités dans la présentation annexée pages 57 et 58 du présent rapport.

LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET LES MOYENS TECHNIQUES

Les dépenses de fonctionnement de cette thématique s'élèvent à 515 100 € (contre 519 000 € en 2023).

Avec la ventilation suivante :

- Maintenance et gestion des bâtiments administratifs et techniques.....234 100 €
- Gestion du parc de véhicules.....226 000 €
- Moyens généraux du pôle technique55 000 €

Dans la maintenance des bâtiments, on trouve à la fois les consommations d'énergie et l'entretien. Ces dépenses sont en diminution par rapport à 2023 suite au transfert des ateliers de Pont-Evêque dans le budget voirie. Mais elles restent supérieures aux années précédentes compte tenu de l'explosion des coûts de l'énergie.

Dans la gestion du parc des véhicules, on trouve le carburant et l'entretien des véhicules légers, utilitaires et techniques. Les crédits prévus à ce titre peuvent être maintenus au même niveau qu'en 2023 grâce au tassement du prix des carburants.

Les moyens généraux sont constitués essentiellement des frais d'annonce des marchés transversaux passés par le service de la commande publique et une enveloppe est prévue cette année pour l'étude relative au plan intercommunal de sauvegarde.

Il n'y a pas de recette dans ce domaine d'activité.

LE SOUTIEN AUX EVENEMENTS INTERCOMMUNAUX

La dotation pour cette thématique est de 60 000 € (76 000 € en 2023).

Dans les manifestations de rayonnement communautaire, on trouve essentiellement le Festival de l'Humour, Ciné Eté et la course de l'Ecureuil. Le budget 2024 est ajusté en fonction des dépenses effectivement réalisées.

LE FINANCEMENT DE LA FOURRIERE ANIMALE

Le financement des fourrières animales est de 75 000 € (idem en 2023) au titre de la convention avec la SPA de Brignais.

Pour mémoire, le coût par habitant dans le cadre de la convention avec la SPA est de 0,80 € depuis 2020.

LA CONTRIBUTION AU SERVICE INCENDIE

Elle est estimée à 2 850 000 € (idem en 2023) dont :

- SDIS Isère2 520 000 €
- SDMIS Rhône330 000 €

3.3.6 – LES AUTRES DEPENSES CENTRALISEES A CARACTERE GENERAL

Ces dépenses s'élèvent à 1 960 000 € (contre 1 891 000 € en 2023).

On trouve ici :

- L'administration générale et les autres dépenses centralisées408 400 €
- L'assemblée communautaire431 000 €
- La communication500 000 €
- L'informatique et le système d'information.....620 600 €

Les dépenses d'administration générale sont stables, après avoir diminué de près de 10% l'an dernier. On y trouve les assurances (233 900 €) et diverses charges centralisées (affranchissement, fournitures, réceptions, études, honoraires, impressions, etc.).

Le budget de l'assemblée communautaire concerne les indemnités des élus (ainsi que les cotisations patronales afférentes) et des dépenses diverses (missions, formation, soutien à l'amicale des élus). Il est en légère croissance par rapport au budget prévu en 2023, compte tenu de la hausse du point d'indice.

Le budget de la communication est stabilisé sur le volet de la communication institutionnelle (230 000 € contre 235 000 € en 2023), qui comprend le magazine Agglo Mag, l'édition des rapports d'activités et divers supports ou évènements d'ordre institutionnel.

En revanche, le volet de la communication des services, lié aux actions dans les différents domaines de compétence de Vienne Condrieu Agglomération, doit être renforcé (270 000 € contre 200 000 € en 2023). Il convient en effet de mettre en place la communication autour des grands projets de voirie (cours Brillier, entrée nord du territoire, etc.), de la sensibilisation à la réduction des déchets, ou encore du PLU intercommunal. Des crédits sont également ouverts pour développer la communication interne et travailler sur des opérations visant à favoriser l'installation de médecins sur le territoire.

Le budget de fonctionnement de l'informatique est en nette augmentation, avec plus de 620 000 € de crédits inscrits (contre 430 000 € en 2023). L'essentiel de cette hausse (+ 167 000 €) est lié à la généralisation de l'informatique « en nuage » : désormais, les logiciels professionnels ne sont plus acquis en investissement et installés sur des serveurs internes ; ils sont hébergés à distance et font l'objet de droits d'accès et de stockage des données comptabilisés en fonctionnement. Le reste de l'évolution est la conséquence de la croissance des effectifs, qui augmente mécaniquement les charges relatives à la maintenance des postes et du réseau, aux copieurs et aux télécommunications.

LE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES

4 - Les transports et déplacements

5 - L'immobilier d'entreprises

6 - Les zones économiques

7 - La base de loisirs de Condrieu

8 - L'assainissement

9 – L'eau potable

4 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement des transports se présente synthétiquement comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Versement transport	6 260 000 €	• Financement DSP transports urbains, interurbains et scolaires	10 492 000 €
• Financement transports scolaires	6 210 000 €	• Entretien réseau et billettique transports urbains	126 000 €
• Recettes modes doux de déplacement	21 000 €	• Transports scolaires (hors DSP)	126 500 €
• Recettes d'exploitation diverses et aide intermodalité	161 000 €	• Autres charges d'exploitation	209 400 €
• Subventions équilibre du budget principal	1 000 000 €	• Modes doux de déplacement	296 600 €
		• Intermodalité des transports	82 000 €
		• Fonctionnement du service	480 500 €
		• Frais financiers	49 000 €
S/Total recettes réelles.....	13 652 000 €	S/Total dépenses réelles.....	12 862 000 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions reçues	110 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	900 000 €
TOTAL RECETTES.....	13 762 000 €	TOTAL DEPENSES.....	13 762 000 €

Rappelons que le budget annexe des transports et déplacements regroupe les activités suivantes :

- l'exploitation des transports urbains et interurbains,
- le service des transports scolaires,
- la politique en faveur des modes doux de déplacements.

Ce budget est financé par :

- le produit du versement transport acquitté par les entreprises de plus de 11 salariés,
- la participation de la région Auvergne Rhône-Alpes issue des conventions passées initialement avec les départements de l'Isère et du Rhône, ainsi que la DGD de l'Etat, pour le financement des transports scolaires,
- quelques recettes diverses d'exploitation,
- la subvention d'équilibre du budget principal.

En recettes, il est fait l'hypothèse d'un versement mobilité qui reste dynamique, tendance qui semble être confirmée par les projections réalisées sur le produit à percevoir en 2023. L'augmentation de la participation régionale aux transports scolaires est à mettre en relation avec celle des coûts du service. Une nouvelle recette est attendue au titre du fonds vert pour le financement du service de covoiturage qui fonctionne très bien. Ces recettes en hausse permettent de maintenir la subvention d'équilibre au même niveau qu'en 2023.

L'épargne nette est en baisse de 12% car le coût de la délégation de service public, qui représente près de 90% des dépenses, continue à croître, même si c'est dans une moindre mesure qu'en 2023 (+ 7,8%). L'impact des tensions sur les prix des carburants, de la main d'œuvre et des matériaux, qui entrent dans la composition des indices utilisés pour le calcul des révisions de prix, continue à se faire sentir, de même que les adaptations de l'offre aux besoins de mobilité des habitants. Le rattrapage de la sous-facturation du gaz sur la plateforme de mobilité et, dans une moindre mesure, le développement des modes de transport alternatifs (vélo, covoiturage...) contribuent aussi à la hausse des dépenses de fonctionnement dans ce budget.

5 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de l'immobilier d'entreprises se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Loyers et charges	381 000 €	• Charges de gestion à caractère général	286 000 €
• Produits exceptionnels	0 €	• Charges exceptionnelles	2 500 €
• Subvention équilibre du budget principal	199 000 €	• Intérêts de la dette	18 500 €
S/Total recettes réelles.....	580 000 €	S/Total dépenses réelles.....	307 000 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions reçues	22 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	300 000 €
• Op. d'ordre/bail à construction	6 500 €	• Op. d'ordre virement	1 500 €
TOTAL RECETTES.....	608 500 €	TOTAL DEPENSES.....	608 500 €

Ce budget annexe prend en compte la gestion des bâtiments à vocation économique des sites suivants : espace Saint-Germain à Vienne (bâtiment Orion, hôtel d'entreprises Ellipse, pépinière Ariane, site ex-EDF rue Denfert Rochereau, salon de coiffure et restaurant « l'Espace »), site « Clé du Rhône », dit aussi « Logistirail », sur la zone du Trye à Saint-Romain-en-Gal, pavillon du tourisme et désormais maison du festival.

Les dépenses sont constituées des frais d'entretien, de nettoyage et de maintenance, des consommations de fluides, des taxes foncières, des charges de copropriété le cas échéant, etc.

Une hausse importante des charges du budget annexe de l'immobilier d'entreprises avait été anticipée en 2023, compte tenu du contexte fortement inflationniste, notamment en ce qui concernait le prix de l'énergie. Les réalisations estimées à la fin de l'année 2023 sont moindres et permettent de revoir à la baisse les prévisions budgétaires 2024. Ceci explique la diminution des charges de fonctionnement, malgré une nouvelle hausse des intérêts de la dette.

Dans ces conditions, la subvention d'équilibre du budget principal peut être diminuée et ramenée à un niveau proche de celui des années antérieures, qui se situait autour de 180 000 € en moyenne. Elle passerait ainsi à 199 000 €, contre 256 000 € en 2023.

6 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ZONES ECONOMIQUES

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement des zones économiques se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Ventes de terrains	636 300 €	• Etudes, travaux et acquisitions foncières	1 610 000 €
• Subvention équilibre budget principal	39 000 €	• Taxes foncières	39 000 €
S/Total recettes réelles.....	675 300 €	S/Total dépenses réelles.....	1 649 000 €
• Op. d'ordre entrées de stock	1 610 000 €	• Op. d'ordre sorties de stock	636 300 €
TOTAL RECETTES.....	2 285 300 €	TOTAL DEPENSES.....	2 285 300 €

Ce budget obéit à une comptabilité de stocks avec d'importantes écritures d'ordre.

Ainsi les études et travaux sont d'abord comptabilisés sous forme de « mouvements réels » en section de fonctionnement, avant d'être transférés en investissement par le jeu des entrées / sorties de stocks.

Au BP 2024, ce budget prévoit 1 610 000 € d'études, travaux et acquisitions foncières pour l'aménagement de diverses zones se détaillant comme suit :

- Espace Saint-Germain10 000 €
- Zone du Rocher à Estrablin10 000 €
- Zone du Plateau à Trèves995 000 €
- Réserve foncière et aménagements595 000 €

L'ensemble est financé par des cessions de terrains et une subvention d'équilibre en provenance du budget principal, qui couvre les dépenses non prises en compte dans les variations de stocks.

7 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de la base de loisirs de Condrieu se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Redevance versée par le fermier	53 000 €	• Charges de gestion à caractère général	43 000 €
• Subvention d'équilibre du budget principal	77 000 €	• Intérêts de la dette	13 000 €
S/Total recettes réelles.....	130 000 €	S/Total dépenses réelles.....	56 000 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions	33 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	59 000 €
		• Op. d'ordre virement	48 000 €
TOTAL RECETTES.....	163 000 €	TOTAL DEPENSES.....	163 000 €

Ce budget annexe, créé en 2018 suite à la dissolution du SYRIPEL et à la reprise de la base de loisirs par Vienne Condrieu Agglomération, est géré en délégation de service public.

Les charges de gestion sont constituées principalement d'une provision pour la maintenance du site, de la redevance versée à la CNR, des frais de gardiennage de nuit et de la taxe foncière.

Ces dépenses sont financées par la redevance versée par le titulaire de la DSP et une subvention d'équilibre du budget principal, qui est ramenée au strict nécessaire pour couvrir les amortissements des investissements et le remboursement du capital des emprunts.

8 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de l'assainissement se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Produit redevance assainissement collectif	5 284 000 €	• Charges de gestion à caractère général	2 718 400 €
• Produit redevance assainissement non collectif	80 000 €	• Dépenses de personnel	1 731 000 €
• Produit PFAC (participation au financement assainissement collectif)	747 000 €	• Autres charges de gestion courante	464 000 €
• Redevance rejets non domestiques	200 000 €	• Intérêts de la dette	339 000 €
• Subventions Agence de l'eau	230 000 €	• Charges exceptionnelles et divers	70 000 €
• Aides Agence de l'eau sur SPANC	20 000 €		
• Contribution eaux pluviales (budget principal)	265 000 €		
• Vente de gaz (STEP)	340 000 €		
• Recettes des conventions avec Ternay, Oytier-Saint-Oblas et le syndicat de Plaine Lafayette	395 000 €		
• Remboursements sur charges de personnel	8 000 €		
S/Total recettes réelles.....	7 569 000 €	S/Total dépenses réelles.....	5 322 400 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions	584 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	2 730 000 €
		• Op. d'ordre virement	100 600 €
TOTAL RECETTES.....	8 153 000 €	TOTAL DEPENSES.....	8 153 000 €

Ce budget annexe porte sur le service industriel et commercial de l'assainissement. A ce titre il s'agit d'un budget annexe à autonomie financière qui est intégralement financé par ses ressources propres. Etant assujetti à la TVA, il est budgété en montants hors taxes.

Concernant les communes d'Echalas, Loire sur Rhône et Saint Romain en Gier, il est rappelé que le SYSEG exerce la compétence assainissement collectif et assainissement non collectif en lieu et place de Vienne Condrieu Agglomération. Le SYSEG se finançant uniquement par les redevances perçues auprès des usagers, les dépenses ou recettes correspondant à ces communes n'apparaissent pas dans le budget assainissement.

Le budget 2024 de l'assainissement reste impacté par la hausse des coûts de l'énergie.

Concernant les recettes de fonctionnement, il convient de relever les points suivants :

- Les recettes de la redevance d'assainissement collectif 5 284 000 € (5 103 000 € en 2023) sont en augmentation de 181 000 €, ce qui s'explique par la prise en compte des tarifs de l'assainissement votés pour l'année 2024, les volumes facturés restant stables.
- Les recettes issues de la vente de bio méthane estimées à 340 000 € pour 2024 sont en progression de 20 000 € par rapport à 2023. En effet, Vienne Condrieu Agglomération bénéficie d'un contrat d'achat de biométhane au tarif réglementé dont les prix de rachat étaient, à la signature, très supérieurs au coût du marché. Ce tarif est revalorisé annuellement.
- Les recettes issues de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) sont en légère diminution par rapport aux prévisions du BP 2023 (- 65 000 €). Elles sont liées essentiellement aux logements neufs sur le territoire, leur niveau reflète donc le dynamisme de la construction sur le territoire. Ces recettes sont donc conjoncturelles. Ainsi, après un pic en 2022 et 2023, les recettes 2024 sont prévues en légère baisse.
- Les subventions de fonctionnement versées par l'Agence de l'eau : les primes d'épuration versées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ont été budgétées en baisse par rapport au BP 2023, au vu du réalisé. Les montants à percevoir en 2024 correspondent aux primes 2023, mais l'Agence de l'eau a confirmé la disparition de cette aide à compter de l'année 2024. Il conviendra donc d'anticiper les conséquences de cette suppression en prenant en compte le prochain programme de l'Agence de l'eau qui devrait couvrir la période 2025-2030.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les points suivants sont à remarquer :

- Les charges de gestion à caractère général sont en diminution par rapport à 2023 (- 396 000 € par rapport au BP 2023). Cette diminution s'explique principalement par la suppression de la charge des dépenses d'électricité des postes de pompage des eaux de drainage de Vienne Nord et Vienne Sud. En effet, suite à la conclusion d'une nouvelle convention avec la Compagnie Nationale du Rhône approuvée par le Conseil communautaire en décembre 2023 pour l'exploitation de ces 2 ouvrages, CNR prend désormais à sa charge directement les abonnements électriques. Elle supporte ainsi l'intégralité des frais d'électricité, soit une diminution de 460 000 € de BP à BP. L'Agglo remboursera CNR pour la quote-part des frais d'électricité lui incombant pour le pompage des eaux usées. Une augmentation des frais d'énergie de + 10 % a par ailleurs été prise en compte.
- Les autres charges de gestion courante sont en augmentation de 245 000 € par rapport au BP 2023. Cela intègre d'une part le remboursement à CNR des frais d'électricité pour le pompage des eaux usées à Vienne Nord et Vienne Sud, l'estimation réalisée au moment de l'élaboration du budget ayant été très prudente

car l'issue des négociations en cours n'était pas connue, et d'autre part l'augmentation des frais de traitement des eaux usées de Condrieu par EBER à la STEP de Saint-Alban-du-Rhône (+ 45 000 €).

- Les charges de personnel sont en augmentation de 129 000 €. Celle-ci s'explique d'une part par les revalorisations statutaires, ainsi que par la transformation d'un poste de chargé de projet de catégorie B en catégorie A pour prendre en compte le suivi des projets d'investissement à venir (STEP Vienne Sud, station de Gerbey, station de Gémens, etc.). Par ailleurs, il convient de rappeler qu'un certain nombre de fonctions (direction, maîtrise d'ouvrage, gestion clientèle, releveurs) font l'objet d'une ventilation comptable entre le budget de l'eau potable et celui de l'assainissement. Les salaires de ces agents sont directement pris en charge par le budget annexe de l'eau potable et font ensuite l'objet d'un remboursement par le budget assainissement.
- Les charges financières sont en diminution de 41 000 €. En effet, bien qu'un nouvel emprunt d'un montant de 1 million d'euros ait été souscrit en fin d'année 2022, le budget de l'assainissement est sur une trajectoire de désendettement. Par ailleurs, la dette de ce budget étant essentiellement à taux fixe, il est peu concerné par la hausse des taux actuels.
- Les dotations aux amortissements sont en hausse de 220 000 € par rapport au BP 2023, compte tenu de l'intégration de travaux terminés et de la reprise des biens de syndicats dissous.

9 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU POTABLE

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de l'eau potable se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Ventes d'eau aux abonnés	4 596 000 €	• Charges de gestion à caractère général	1 423 500 €
• Conventions de vente d'eau à d'autres collectivités	200 000 €	• Dépenses de personnel	1 785 200 €
• Autres taxes et redevances	8 000 €	• Autres charges de gestion courante	475 500 €
• Facturation travaux en régie	51 000 €	• Intérêts de la dette	217 100 €
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	245 000 €	• Charges exceptionnelles et divers	15 000 €
• Remboursements de frais, frais financiers et revenus des immeubles	38 000 €	• Atténuation de produits	677 000 €
• Redevance pour pollution d'origine domestique	432 000 €	• Reversement redevance assainissement	2 870 000 €
• Redevance assainissement collectif	2 870 000 €		
• Redevance prélèvement	175 000 €		
• Remboursement personnel du budget assainissement	685 900 €		
S/Total recettes réelles.....	9 300 900 €	S/Total dépenses réelles.....	7 463 300 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions	373 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	1 831 000 €
		• Op. d'ordre virement	379 600 €
TOTAL RECETTES.....	9 673 900 €	TOTAL DEPENSES.....	9 673 900 €

Ce budget annexe porte sur le service industriel et commercial de l'eau potable. A ce titre il s'agit d'un budget annexe à autonomie financière qui est intégralement financé par ses ressources propres. Etant assujetti à la TVA, il est budgété en montants hors taxes.

Il convient de rappeler également que ce budget ne concerne pas les communes pour lesquelles les syndicats suivants exercent directement la compétence eau potable à savoir : syndicat des eaux du Mont du Lyonnais (Longes, Trèves, les Haies, Echaldas, Saint-Romain-en-Gier, Ampuis-haut, Condrieu-haut, Loire-sur-Rhône-haut, Saint-Cyr-sur-le-Rhône-haut) et syndicat des eaux de Septème-Luzinay-Oytier (Septème et Luzinay).

Le budget 2024 intègre les conséquences de la reprise en régie de la commune des Côtes d'Arej en année pleine, puisque celle-ci est effective depuis le 1^{er} avril 2023.

Les principales recettes de fonctionnement de ce budget annexe sont :

- Les recettes issues des ventes d'eau aux abonnés : ces dernières sont en très légère augmentation, + 29 000 € par rapport au budget 2023. Elles intègrent les recettes supplémentaires suite à la reprise en régie de la commune des Cotes d'Arej pour une année entière. Cette estimation est basée sur les sommes effectivement encaissées en 2023 et sur une approche prudentielle. Il convient de rappeler que conformément aux orientations prises, aucune modification tarifaire n'est prévue pour l'année 2024.
- Les recettes issues des conventions de vente d'eau à d'autres collectivités sont hausse de 58 000 € par rapport à 2023, au vu du réalisé sur cet exercice.
- Les recettes issues des travaux réalisés par le service des eaux sur la Ville de Vienne, à Chonas l'Amballan (pour partie) et aux Côtes d'Arej (construction de branchements, extension de réseaux) sont stables par rapport à 2023.
- Les redevances pour le prélèvement sur les ventes d'eau sont stables également.
- Les prélèvements faits pour le compte de l'Agence de l'eau : il s'agit des prélèvements des redevances pollution et pour la modernisation des réseaux de collecte faits par la régie pour le compte de l'Agence de l'eau et reversés ensuite à cette dernière. Il s'agit donc d'une opération budgétairement neutre. Ces sommes sont en légère augmentation de 15 000 €, en lien avec l'augmentation prévue des volumes d'eau facturés en régie.
- La redevance assainissement est également en augmentation de 204 000 € en lien avec la reprise en régie des Côtes d'Arej sur une année pleine et l'augmentation du tarif de l'assainissement sur la régie en 2024. Cette recette concerne la perception de la redevance assainissement sur le périmètre des communes de Vienne, Chonas l'Amballan (pour partie) et les Côtes d'Arej qui sont gérées en régie. En effet, afin de simplifier et d'améliorer le recouvrement des redevances eau potable et assainissement en régie, c'est le budget annexe de l'eau potable qui perçoit les redevances d'assainissement et les reverse ensuite au budget annexe de l'assainissement.
- Le remboursement des charges de personnel par le budget assainissement est en augmentation de 65 000 € par rapport au BP 2023. Ainsi qu'indiqué précédemment, le salaire des agents travaillant à la fois pour la compétence eau potable et assainissement (direction, accueil des usagers, relève des compteurs) est intégralement pris en charge par le budget annexe de l'eau potable puis remboursé par le budget de l'assainissement, de telle sorte que cette charge soit neutre comptablement pour ce budget.

Les principales dépenses de fonctionnement de ce budget annexe sont :

- Les charges à caractère général : ces dernières augmentent de 202 500 € par rapport à 2023. Cette hausse s'explique notamment par l'impact de la reprise en régie des Côtes d'Arey (+ 6 000 €), l'augmentation des dépenses d'électricité (+ 20 000 €), la réalisation d'un audit de la régie (+ 25 000 €) et la prise en compte du nouveau marché d'astreinte et petits travaux divers (effectif depuis janvier 2023) pour 110 000 €.
- Les dépenses de personnel sont en augmentation (+ 91 200 € par rapport à 2023). Il convient cependant de retraiter cette augmentation des dépenses de personnel prises en charge par le budget assainissement. Une fois ce retraitement fait, l'augmentation des charges de personnel s'établit ainsi à + 26 200 € par rapport à l'exercice 2023.
- Les frais financiers sont quasi stables (- 3 900 €) par rapport à 2023. Suite à la dissolution du SIE de Gerbey, Vienne Condrieu Agglomération a récupéré, en application des conventions passées avec la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, les emprunts souscrits par ce syndicat. Ces derniers font l'objet d'un remboursement par Entre Bièvre et Rhône. En revanche, il convient de relever que depuis la prise de la compétence en 2020, le budget eau potable n'a pas souscrit de nouvel emprunt.
- Les reversements à l'Agence de l'eau au titre des redevances pollution et modernisation sont estimés en augmentation de 15 000 € par rapport à 2023, en lien avec l'augmentation prévue des volumes d'eau facturés en régie. Ceci vient s'ajouter à la redevance versée au même organisme au titre des prélèvements d'eau qui, elle, est stable.
- Le reversement de la redevance assainissement au budget annexe de l'assainissement ainsi qu'expliqué ci-dessus.
- Les autres charges de gestion courante sont en baisse de 80 500 € par rapport au BP 2023. Elles regroupent notamment les contributions versées au SMEP pour les communes de Chasse-sur-Rhône et Loire-sur-Rhône (150 000 €), en baisse de 30 000 € par rapport à l'année 2023 pour laquelle la participation avait été surévaluée, suite au renouvellement du marché d'exploitation de la station de potabilisation de Ternay et compte tenu de la hausse importante des coûts d'électricité. Parmi les autres charges intégrées dans ce poste de dépense figurent également les conventions de mutualisation avec la ville de Vienne qui sont stables (71 000 €), ainsi que les estimations relatives aux admissions en non-valeur et aux dégrèvements qui sont en diminution, la prévision 2024 ayant été établie sur la base du réalisé 2023, plus faible que prévu.

10 -

L'INVESTISSEMENT

10.1 - L'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

(Investissements réels, hors opérations d'ordre et remboursement du capital de la dette)

LES INVESTISSEMENTS PAR BUDGETS LES INVESTISSEMENTS PAR DOMAINES D'INTERVENTION

Budgets	Montants
Budget principal	22 541 000 €
Transports et déplacements	4 843 000 €
Immobilier d'entreprises	1 869 300 €
Zones économiques	1 610 000 €
Base de loisirs de Condrieu	150 000 €
Assainissement	4 590 000 €
Eau potable	4 210 000 €
Parc de stationnement Saint-Germain	0 €
TOTAL dépenses investissement	39 813 300 €

Intitulés	Montants
L'économie et le tourisme	6 035 800 €
L'aménagement et la rénovation urbaine	2 192 000 €
La politique de l'habitat	319 000 €
Les transports et mobilités	4 843 000 €
La voirie communautaire	7 938 000 €
La gestion des déchets et la transition énergétique	3 052 000 €
L'assainissement, l'eau potable, les eaux pluviales et les rivières	11 284 000 €
Les équipements sportifs et les piscines	670 500 €
La petite enfance et la téléalarme	965 000 €
La maintenance du patrimoine, l'informatique et l'administration générale	2 514 000 €
TOTAL dépenses investissement	39 813 300 €

10.2 — LES PRIORITES ET POINTS FORTS DE L'INVESTISSEMENT 2024

Conformément aux orientations budgétaires, les prévisions 2024 confirment la dynamique de l'investissement au sein de l'Agglo. Elles reflètent également le cycle des investissements locaux, qui connaissent généralement un pic à mi-mandat. Ainsi le volume prévisionnel des dépenses d'équipement atteint 39 813 300 € et dépasse largement le niveau record atteint l'an dernier (+ 7 679 300 €).

Cette croissance provient pour l'essentiel du budget principal (+ 5 230 000 €), mais l'investissement des budgets annexes des transports (+ 1 595 000 €) et du cycle de l'eau (+ 2 101 000 €) progresse également. Les grandes priorités et points forts pour 2024 sont les suivants :

Développement des énergies renouvelable et sobriété énergétique :

- Réhabilitation énergétique Antarès : 900 K€
- Réhabilitation et extension archives Pont-Evêque : 300 K€
- Plan de solarisation : 735 K€
- Rénovation éclairage des équipements sportifs : 75 K€
- Elargissement d'une voie en accompagnement du projet Agrométhra : 120 K€

Développement des mobilités :

- Cours Brillier (part Agglo hors participation Vienne) : 4 118 K€
- Participation à l'échangeur Sud : 810 K€
- Extension de la station gaz sur la plateforme de mobilité : 644 K€
- Itinéraires cyclables : 500 K€
- Parking-relais Etcheberry : 475 K€
- Locaux vélos : 310 K€

Requalification et aménagement de foncier économique :

- Versement à EPORA pour solde Bocoton : 436 K€
- Aménagement de la zone du Plateau à Trèves : 995 K€

Requalification et aménagement urbain :

- Participation au NPNRU vallée de la Gère : 693 K€
- PLU intercommunal : 500 K€
- Entrée Nord du territoire (RD 1407) : 887 K€

Développement touristique :

- Halte fluviale : 1 500 K€
- Belvédère Tupin et Semons (mur de soutènement compris) : 460 + 230 = 690 K€

Développement des capacités d'accueil petite enfance en application du schéma directeur :

- Réhabilitation et restructuration de la crèche la Farandole : 300 K€
- Réhabilitation de l'ex-MAM Pipet : 200 K€

Développement du numérique :

- Mise en œuvre du schéma directeur du numérique dans les écoles : 541 K€

Développement des actions en faveur de la prévention des déchets :

- Installation de plusieurs conteneurs enterrés : 793 K€
- Points d'apport volontaire restes alimentaires : 190 K€
- Extension déchèterie Ampuis : 150 K€

Modernisation / extension des équipements du cycle de l'eau et plan de sobriété eau :

- Nouvelle STEP des Haies : 650 K€
- Raccordement d'Eyzin-Pinet à la STEP Vienne Sud : 620 K€
- Nouveau forage eau potable secteur Amballon : 360 K€
- Schémas directeurs eau / assainissement / eaux pluviales : 990 K€

10.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION

L'économie et le tourisme..... 6 035 800 € (contre 5 999 000 € en 2023)

L'essentiel des inscriptions concerne les opérations suivantes :

- L'aménagement de zones économiques et l'acquisition de terrains1 610 000 €
- Le maintien à niveau des zones existantes50 000 €
- Le soutien au commerce..... 106 500 €
- L'immobilier d'entreprises1 869 300 €
- La réalisation du belvédère à Tupin et Semons460 000 €
- L'extension de la halte fluviale.....1 500 000 €
- Les aires de camping-cars25 000 €
- L'aménagement de sites touristique (programme annuel de maintien à niveau du patrimoine)150 000 €
- Le renouvellement des équipements de l'office de tourisme30 000 €
- Les équipements de Jazz à Vienne30 000 €
- Les équipements des autres sites Jazz à Vienne..... 55 000 €
- La base de loisirs de Condrieu.....150 000 €

L'aménagement et la rénovation urbaine..... 2 192 000 € (contre 1 012 000 € en 2023)

Les inscriptions en dépenses concernent les opérations suivantes :

- L'aménagement de Vienne Sévenne (conventions Epora)155 000 €
- L'aménagement du site vallée de Gère..... 436 000 €
- Les réserves foncières.....201 000 €
- Le programme de rénovation urbaine Vallée de la Gère (NPNRU)693 000 €
- Les PLU des communes (équilibré en recettes)200 000 €
- Le PLU intercommunal500 000 €
- Le système d'information géographique7 000 €

10.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION (suite)

L'habitat.....319 000 € (contre 439 000 € en 2023)

Les crédits prévus portent sur :

- Les constructions de logements sociaux (participations aux communes au titre du PLH ou de l'ANRU)163 000 €
- Les opérations de réhabilitation et l'éco prime (aides aux bailleurs sociaux)2 000 €
- Le soutien à la réhabilitation dans le cadre de l'OPAH et PPRT.....90 000 €
- L'aide en faveur du parc public en soutien au PLH.....34 000 €
- Le programme annuel de travaux sur les aires d'accueil des gens du voyage30 000 €

Les transports et mobilités..... 4 843 000 € (contre 3 248 000 € en 2023)

Dans ce domaine nous avons :

- Le renouvellement du matériel roulant et bus hydrogène423 000 €
- Le maintien à niveau du réseau (abribus, panneaux, marquages au sol, etc.).....89 000 €
- Le maintien à niveau du système de billettique61 000 €
- Le réaménagement du cours Brillier dans le cadre du PDM.....2 618 000 €
- La poursuite de la mise en accessibilité.....72 000 €
- Le maintien à niveau de la plateforme de mobilité652 000 €
- La poursuite des études sur la halte ferrée de Reventin-Vaugris.....60 000 €
- Le programme annuel intermodalité139 000 €
- Les parkings relais315 000 €
- La poursuite du programme d'action en faveur des modes doux.....378 000 €
- L'enquête publique relative au PDM10 000 €
- Le programme annuel d'équipement pour l'exploitation du service26 000 €

10.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION (suite)

La voirie communautaire et les infrastructures..... 7 938 000 € (contre 6 731 000 € en 2023)

On retrouve ici les opérations suivantes :

- L'enveloppe « conventionnelle » travaux de voirie	2 300 000 €
- Les travaux de voirie sur fonds propres	1 900 000 €
- Les réfections de voiries dans les zones économiques.....	420 000 €
- Les participations aux aménagements de sécurité liés au PDM.....	300 000 €
- La réfection du mur de soutènement à Tupin et Semons	230 000 €
- Le réaménagement de l'entrée nord de Vienne.....	887 000 €
- La participation à l'échangeur Vienne sud.....	810 000 €
- La poursuite des études sur le contournement de Longes.....	30 000 €
- La poursuite des études sur l'aménagement de la rue Dr Trénel à Sainte Colombe.....	25 000 €
- Les premières études sur l'aménagement du chemin Durandal à Vienne	31 000 €
- Le maintien à niveau des ouvrages d'art communautaires	300 000 €
- La mise en œuvre du schéma directeur vélo	380 000 €
- La poursuite des études sur l'itinéraire cyclable centre de Vienne / secteur Malissol-Pont-Evêque (tranche 1)....	120 000 €
- La modernisation de l'éclairage public des zones économiques et espaces extérieurs.....	50 000 €
- L'aménagement des points noirs des circuits de collecte des déchets	50 000 €
- Le maintien à niveau des équipements et bâtiments techniques	95 000 €
- Les aménagements de sentiers.....	10 000 €

La petite enfance et la téléalarme..... 965 000 € (contre 1 244 000 € en 2023)

L'année 2024 comprend les crédits d'investissement suivants :

- La rénovation de la cour de la Clé des Champs.....	90 000 €
- Les travaux d'aménagement de l'ex Mam Pipet	200 000 €
- Les travaux d'aménagement du site Farandole	300 000 €
- Les travaux d'aménagement et de maintien à niveau des EAJE existants.....	145 000 €
- Les études pour la mise aux normes des établissements, y compris qualité de l'air.....	90 000 €
- Le renouvellement des matériels de téléalarme.....	140 000 €

10.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION (suite)

La gestion des déchets et la transition énergétique 3 052 000 € (contre 2 016 000 € en 2023)

Pour ce domaine nous avons :

- Le maintien à niveau et le renouvellement des matériels de collecte312 000 €
- Le renouvellement des bacs.....150 000 €
- L'aménagement et la densification du réseau des points d'apport volontaire175 000 €
- Les points d'apport volontaire des déchets alimentaires.....190 000 €
- Le renouvellement des composteurs.....106 000 €
- La poursuite du déploiement des conteneurs enterrés.....793 000 €
- Le programme de maintien à niveau des déchèteries.....180 000 €
- La télésurveillance des déchèteries50 000 €
- Le démarrage de l'extension de la déchèterie d'Ampuis150 000 €
- Les travaux du quai de transfert de Saint-Alban40 000 €
- Le programme relatif au CET (post exploitation).....50 000 €
- Le plan de solarisation (photovoltaïque)735 000 €
- Le soutien au remplacement des foyers bois non conformes108 000 €
- Les actions du plan climat air énergie territorial10 000 €
- Les équipements techniques TEPOS3 000 €

Les équipements sportifs et les piscines 670 500 € (contre 1 324 000 € en 2023)

On trouve les opérations marquantes suivantes :

- Les travaux de maintien à niveau et les équipements des gymnases86 500 €
- L'équipement et les travaux annuels pour les terrains de sports.....32 000 €
- Le maintien à niveau du stand de tir.....16 000 €
- Le lancement du schéma directeur des équipements sportifs.....15 000 €
- La rénovation de l'éclairage des équipements sportifs75 000 €
- Les programmes annuels de travaux dans les établissements nautiques356 000 €
- Les études pour la réhabilitation de la piscine de Loire sur Rhône90 000 €

10.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION (suite)

L'assainissement, l'eau potable, les eaux pluviales et les rivières 11 284 000 € (contre 8 617 000 € en 2023)

Les crédits proposés pour 2024 se décomposent comme suit :

Sur le budget annexe assainissement : 4 590 000 €

- Travaux sur les réseaux d'eaux usées (mises en séparatif, réhabilitations, extensions).....1 275 000 €
- Raccordements Eyzin-Pinet et Bièvre Isère Communauté à la STEP Vienne Sud770 000 €
- Réhabilitation du cours Brillier.....300 000 €
- Dévoisement échangeur A7 (financé par Vinci Autoroutes)525 000 €
- Renouvellement de la station d'épuration des Haies650 000 €
- Travaux sur la station d'épuration de Chasse sur Rhône.....320 000 €
- Renouvellement des équipements150 000 €
- Schéma directeur600 000 €

Sur le budget annexe eau potable : 4 210 000 €

- Travaux de résorption des fuites sur les réseaux et de maintien à niveau des stations de production2 110 000 €
- Réhabilitation du cours Brillier.....600 000 €
- Forage des Bielles pour la sécurisation de l'approvisionnement sur le secteur de l'Amballon360 000 €
- Dévoisement échangeur A7 (financé par Vinci Autoroutes)800 000 €
- Renouvellement des équipements190 000 €
- Schéma directeur150 000 €

Sur le budget principal au titre des eaux pluviales : 1 234 000 €

- Travaux sur les réseaux (y compris contribution au budget assainissement)759 000 €
- Réhabilitation du cours Brillier.....180 000 €
- Remboursement des emprunts du SYSEG55 000 €
- Schéma directeur240 000 €

Sur le budget principal au titre des eaux de ruissellement et des rivières : 1 250 000 €

- Travaux de protection du territoire contre les risques d'inondation760 000 €
- Réhabilitation du cours Brillier.....420 000 €
- Participation au SYGR.....70 000 €

10.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION (suite)

La maintenance du patrimoine, l'informatique et l'administration générale..... 2 514 000 € (contre 1 504 000 € en 2023)

Il s'agit des opérations suivantes :

- Le maintien à niveau des bâtiments administratifs, techniques et de l'aérodrome73 000 €
- La rénovation énergétique d'Antarès et les programmes d'amélioration énergétique.....1 000 000 €
- La réhabilitation et l'extension du bâtiment des archives.....300 000 €
- Le maintien à niveau et le renouvellement des équipements techniques.....43 000 €
- L'informatique de Vienne Condrieu Agglomération.....362 000 €
- La mise en œuvre du schéma directeur numérique dans les écoles541 000 €
- Le programme annuel informatique des écoles105 000 €
- Le maintien à niveau des outils de communication (site internet et banque d'images du territoire).....66 000 €
- La signalétique des équipements communautaires24 000 €

On peut ainsi observer que les trois domaines d'intervention suivants : économie et tourisme, voirie et cycle de l'eau, couvrent plus de 25 millions d'euros, soit 63% des dépenses réelles d'investissement.

10.4- LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

La structure de financement de l'investissement se présenterait comme suit pour les différents budgets :

En K€	Budget principal	Transp.	Immo ent.	Zones éco.	Base de loisirs	Assain ^t	Eau potable	TOTAL
Subventions, participations	3 359	1 913	298	/	/	679	311	6 560
Cessions / Baux à construction	350	/	636	/	/	/	/	986
FCTVA / Récupération TVA	3 130	710	/	/	/	/	/	3 840
Epargne nette	1 973	565	227	/	/	936	1 221	4 922
Avances du budget ppal aux budgets annexes	/	/	/	1 610	/	/	/	1 610
Solde avances / remboursements sur le budget ppal	- 974	/	/	/	/	/	/	- 974
Emprunt	14 703	1 655	708	/	150	2 975	2 678	22 869
TOTAL	22 541	4 843	1 869	1 610	150	4 589	4 210	39 813

Commentaires :

- Le pic d'investissement envisagé au BP 2024 nécessite un recours à l'emprunt nettement plus élevé qu'en 2023. Pour l'ensemble des budgets, l'emprunt atteint ainsi 22 869 000 €, contre 13 749 000 € au BP 2023. Il représente 57,4 % du financement des investissements, contre 42,8% au BP 2023. Dans le budget principal, le recours à l'emprunt atteint 14 703 000 €, au lieu de 8 500 000 € au BP 2023.
- Cette situation est aussi le fruit d'un autofinancement (épargne nette + produit des cessions) en faible croissance (+ 151 000 €), cumulé à une hausse des ressources externes (subventions et FCTVA) de 304 000 € qui n'est pas à la hauteur de l'augmentation des dépenses. Si plusieurs grands projets s'avèrent bien financés, il apparaît que l'année 2024 comporte plus de dépenses qui ne bénéficient d'aucune subvention ou ne sont pas éligibles au FCTVA, parfois les deux comme les fonds de concours notamment. En outre, le produit des cessions envisagées dans le budget ZAE est nettement moins élevé qu'en 2023, ce qui conduit à un solde avances / remboursements sur le budget principal inférieur de 1 428 000 € à celui de 2023.
- Il convient toutefois de préciser que la totalité des emprunts inscrits n'est jamais effectivement réalisée. Ainsi l'Agglo a mobilisé 6 M€ en 2023 sur l'ensemble des budgets (voir ci-dessous chapitre 11), c'est-à-dire moins de la moitié des inscriptions budgétaires.
- Par ailleurs, l'Agglo dispose d'une marge encore significative en matière d'endettement. A titre d'illustration, dans l'hypothèse purement théorique où elle réaliserait la totalité de l'emprunt inscrit en 2024 sur le budget principal, soit 14,7 M€, son taux d'endettement serait de 73,5%, c'est-à-dire équivalent à celui des communautés d'agglomération en 2022. Sa capacité de désendettement atteindrait 7 ans et 10 mois, elle resterait donc nettement inférieure au seuil « critique » de 12 ans généralement admis pour les structures comme les communautés d'agglomération.

11 - LA GESTION DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2024, la situation de l'endettement de Vienne Condrieu Agglomération est la suivante :

	Budget ppal	Transports	Immobilier entreprises	Base de loisirs	Assainissement	Eau potable	Total
Encours de la dette au 1/1/2023	38 185 238 €	1 913 090 €	289 667 €	411 329 €	15 167 886 €	5 123 012 €	61 090 222 €
Encours de la dette au 1/1/2024	39 740 572 €	1 693 582 €	243 667 €	341 223 €	13 857 888 €	5 525 727 €	61 402 660 €
Encours à taux fixe 2024	28 362 769 €	881 916 €	0 €	341 223 €	12 137 821 €	5 180 029 €	46 903 758 €
Encours à taux variable 2024	11 377 803 €	811 667 €	243 667 €	0 €	1 720 071 €	345 699 €	14 498 906 €
Annuité 2023	5 360 547 €	262 397 €	57 968 €	85 309 €	1 676 601 €	946 088 €	7 608 644 €
Annuité 2024 (prévisionnelle)	5 830 000 €	275 000 €	65 000 €	87 400 €	1 663 000 €	818 600 €	8 739 000 €
Taux d'intérêt moyen 2024	2,73%	2,55%	5,42%	3,90%	2,55%	3,62 %	

Durée de remboursement = encours / épargne brute	5 ans et 9 mois	2 ans et 2 mois	11 mois	4 ans et 7 mois	6 ans et 2 mois	3 ans	
--	-----------------	-----------------	---------	-----------------	-----------------	-------	--

Commentaires :

- A la fin de l'année 2023, l'Agglo a remboursé 6,8 M€ de capital et contracté 6 M€ d'emprunts nouveaux. A périmètre égal, elle s'est donc désendettée à hauteur de 0,8 M€. Mais elle a aussi intégré les emprunts provenant de la dissolution du syndicat des eaux de Gerbey Bourrassonnes pour un montant de 1,1 M€. L'encours global de la dette a donc légèrement augmenté : il s'élève à 61,4 M€ au 1^{er} janvier 2024, contre 61,1 M€ au 1^{er} janvier 2023.
- L'annuité prévisionnelle est orientée à la hausse en 2024 par rapport à 2023, compte tenu de cet encours supplémentaire et des taux d'intérêt en augmentation sur la part très minoritaire des emprunts indexés sur un taux variable (voir ci-dessous).
- Vienne Condrieu Agglomération n'a pas dans son portefeuille d'emprunt à risque classé dans la charte Gissler, indexé par exemple sur des taux de change. Elle est peu exposée au risque de taux grâce à une proportion favorable d'emprunts à taux fixe (76 % du total) par rapport aux emprunts à taux variable (24 % du total).
- Cette caractéristique permet de maintenir le coût de la dette à un niveau très raisonnable, avec des taux d'intérêt moyens qui oscillent entre 2,55 % et 5,42 % selon les budgets et la période à laquelle les emprunts ont été contractés.
- Enfin, la durée du remboursement, qui est définie par le ratio « encours de la dette/épargne brute » reste globalement stable. Elle se situe toujours bien en deçà des 12 ans qui constituent le seuil « critique ».

12 - LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS (état annexe)

La gestion des déchets ménagers et assimilés ne donne pas lieu au plan réglementaire à l'établissement d'un budget annexe. En revanche, la nomenclature comptable M14 fait obligation d'annexer au budget primitif un état spécial sur la TEOM qui retrace les dépenses et les recettes du service par comptes budgétaires. Ce document figure bien en annexe de l'état comptable du BP 2023.

La présentation qui est faite ici est conforme à cet état spécial mais elle s'attache, dans un esprit pédagogique, à faire connaître le budget de la gestion des déchets par grands postes de dépenses et de recettes.

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	13 621 300 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	13 621 300 €
1. Dépenses d'exploitation du service gestion des déchets.....	10 002 200 €	1. Recettes d'exploitation du service.....	1 970 000 €
Marché de prestation collecte des OM	1 397 000 €	Redevance spéciale et tickets de déchèteries	475 000 €
Transfert des OM	359 700 €	Reventes de matériaux (déchèteries et coll sélect)	495 000 €
Traitement des OM	2 900 000 €	Participation des éco organismes	1 000 000 €
Véhicules de collecte : carburant et entretien	316 000 €		
Marché de prestation collecte sélective en porte à porte	243 000 €		
Points d'apport volontaire verre	144 000 €		
Points d'apport volontaire emballages	330 000 €		
Points d'apport volontaire papiers	33 000 €		
Collecte traitement restes alimentaires	178 000 €		
Tri emballages et papiers	849 000 €		
Déchèteries	2 827 000 €		
Contrat de collecte déchets marché forain de Vienne	70 000 €		
Conditionnement et tri cartons des professionnels	7 000 €		
CET post exploitation	110 000 €		
Entretien des bacs et PAV enterrés	168 000 €		
Prévention déchets	55 000 €		
Locaux St Alban et autres dépenses	15 500 €		
2. Dépenses d'exploitation assurées par d'autres services.....	80 600 €	2. Produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.....	11 580 000 €
La communication sur le tri et la prévention des déchets	60 300 €		
La gestion des véhicules légers de service	20 300 €		
3. Dépenses relatives aux ressources humaines.....	2 523 500 €	3. "Déficit" résiduel à charge du budget principal.....	70 300 €
4. Dépenses indirectes affectées à la gestion des déchets.....	472 500 €		
5. Intérêts de la dette.....	9 500 €		
6. Dotation aux amortissements.....	533 000 €	4. Reprise sur subvention.....	1 000 €
7. Virement à la section d'investissement.....	0 €		

12 - LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS (état annexe) (suite)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	2 344 000 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	2 344 000 €
1. Les opérations d'investissement sur le service de collecte.....	1 816 000 €	1. Produit du FCTVA.....	364 000 €
40 Progr annuel - grosses réparations et équipements OM	122 000 €		
38 Progr annuel - acquisition et renouvellement des bacs déchets	150 000 €	2. Subvention sur opération 311.....	50 000 €
39 Progr annuel - aménagement points apport volontaire	175 000 €		
37 Progr annuel - acquisition et renouvellement composteurs	106 000 €		
121 Conteneurs enterrés - Centre ville de Vienne	595 000 €		
275 Conteneurs enterrés - Centres bourgs	198 000 €		
278 Renouvellement camions bennes	190 000 €		
311 Apport volontaire restes alimentaires	190 000 €		
181 Site quai de transfert St Alban	40 000 €		
182 CET post exploitation	50 000 €		
2. Les investissements concernant les déchèteries.....	415 000 €	2. Virement de la section de fonctionnement.....	0 €
41 Prog annuel grosses réparations et équipements déchèteries	180 000 €		
276 Extension déchèterie Ampuis	150 000 €		
277 Vidéosurveillance déchèteries	50 000 €		
340 Restructuration atelier Saint Alban	35 000 €		
3. Remboursement du capital de la dette.....	112 000 €	3. Emprunt.....	1 397 000 €
4. Reprise sur subvention.....	1 000 €	4. Dotation aux amortissements.....	533 000 €

En 2024, le budget de la gestion des déchets est équilibré en dépenses et en recettes et s'élève à :

- 13 621 300 € en fonctionnement
- 2 344 000 € en investissement

Le financement du budget 2024 de la gestion des déchets nécessite une participation du budget général à hauteur de 70 300 €. Il se trouve donc quasiment à l'équilibre.

13 - LE BUDGET DU SERVICE COMMUN ANIMATION ET INFORMATION JEUNESSE

Comme rappelé en page 22, la compétence jeunesse a été restituée aux communes de l'ex-CCRC, par délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} octobre 2019 relative à la définition de l'intérêt communautaire.

Pour l'exercice de cette compétence le Conseil communautaire, par délibération en date du 5 novembre 2019, et les Conseils municipaux des 11 communes de l'ex-CCRC ont décidé conjointement de créer un service commun « Animation et information jeunesse » et en ont approuvé la convention constitutive.

Le coût de fonctionnement net de ce service, qui résulte de la différence entre les dépenses et les recettes qui lui sont directement ou indirectement affectées, a été déterminé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 18 octobre 2019 et approuvé par le Conseil communautaire le 5 novembre 2019.

Dans le cadre de la convention, les crédits dédiés au budget du service commun sont analytiquement identifiés au sein du budget principal de l'Agglo. Ils s'inscrivent en continuité d'action de la politique mise en place précédemment par la communauté de communes de la Région de Condrieu et poursuivie par Vienne Condrieu Agglomération.

Les dépenses prévues pour 2024 se présentent comme suit :

Personnel permanent (masse salariale)	157 900 €
Personnel vacataire	13 000 €
Budget activités	38 700 €
Communication	5 000 €
Maintenance logiciel + photocopieurs	8 500 €
Téléphonie + internet	5 000 €
Consommation fluides	7 550 €
Maintenance locaux	9 650 €
Ménage locaux	12 000 €
Véhicule : carburant	500 €
Véhicule : entretien	1 000 €
Véhicule : garage	600 €
Sous-total dépenses directes jeunesse	259 400 €

Matériel informatique : amortissement	2 200 €
Véhicule : assurance	400 €
Véhicule : amortissement	1 500 €
Assurance du personnel	700 €
Formation	2 100 €
Frais de déplacement	300 €
Politique sociale : adhésion au CNAS	1 100 €
Politique sociale : chèques vacances et chèques cadeaux	1 200 €
Politique sociale : subvention amicale personnel	400 €
Médecine du travail	600 €
Annonces et insertions	350 €
Réceptions et cadeaux	50 €
Sous-total dépenses ventilées	10 900 €
Total dépenses avant équilibrage	270 300 €
Mise en « réserve »	61 200 €
Total dépenses	331 500 €

Au sein des dépenses directes du service commun :

- Les charges de personnel portent sur un effectif de 5 personnes représentant 4,4 équivalents temps plein, ainsi que sur des postes de vacataires.
- Le budget activités est constitué des moyens dédiés aux Anim'jeunes, comprenant le coût des sorties et des activités, l'achat ou la location de matériel d'animation, l'alimentation, etc. (31 400 €), les frais de transport et de déplacement (6 700 €) et les moyens généraux (600 €).
- Les autres dépenses directes portent sur la communication et les moyens matériels de fonctionnement du service.

Les dépenses ventilées correspondent aux dépenses portées par d'autres services, mais qui bénéficient en partie au service commun en fonction de clés de répartition déterminées par la CLECT.

Au total, les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 270 300 € et sont inférieures à celles de 2023 (- 65 500 €). Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des coûts de personnel liée à des recrutements sur des profils juniors et à temps partiel, ainsi qu'à un poste qui n'a pas encore été remplacé mais qui pourra être pris en charge le cas échéant.

13 - LE BUDGET DU SERVICE COMMUN ANIMATION ET INFORMATION JEUNESSE (suite)

Les recettes prévues pour 2024 se présentent comme suit :

Participations familles	12 000 €
Subventions CAF	93 000 €
Sous-total recettes directes jeunesse	105 000 €
Indemnités journalières	300 €
Assurance du personnel	600 €
Sous-total recettes ventilées	900 €
Dotation de base Vienne Condrieu Agglo	225 600 €
Total recettes	331 500 €

Les recettes directes comprennent les subventions de la CAF, ainsi que les participations des familles aux activités. Leur montant est reconduit à l'identique en 2024.

Quant aux recettes dont une proportion seulement est affectée au service commun, appelées recettes ventilées, elles portent sur des remboursements au titre des frais de personnel. Elles sont ajustées à la baisse par rapport au BP 2023.

Enfin, la dotation de base de Vienne Condrieu Agglomération correspond au coût net de fonctionnement du service commun « Animation et information jeunesse ». Ce montant a été fixé au moment de la restitution de la compétence aux communes, il ne varie donc pas dans le temps.

Au total, les recettes prévisionnelles s'élèvent à 331 500 €.

Dans ces conditions, il ressort du budget jeunesse un excédent de recettes de 61 200 € qui est équilibré par une « mise en réserve » en dépenses.